Union européenne

CARE International Bénin/Togo

Evaluation finale du projet

« Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) »

RAPPORT PROVISOIRE

Réalisé par : Darius VEGBA
Sociologue du développement
Evaluateur de projets
Tél : 00 229 97 34 69 29
Email : vegbadarius@yahoo.fr

Données : Décembre 2019

Rapport : Décembre 2019

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de CARE International Bénin/Togo et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

TABLE DES MATIERES

1. Résumé exécutif 5
Résultats clés ..... **Error! Bookmark not defined.**
2. Introduction 14
3. Démarche méthodologique 16
3.1 Collecte de données à proprement dite 16
3.2 Outil de collecte de données 17
3.3 Echantillonnage 17
4. Résultats et analyse des données de l'étude 20
4.1 Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés 20
4.2 Pertinence 23
4.3 Efficacité 26
4.3.2 Connaissance du projet PACTE, participation et accessibilité des cibles aux activités 27
4.3.3 Niveau de connaissance des filles et garçons et des réseaux de jeunes 28
4.3.4 Niveau actuel de respect des droits des femmes et des enfants par les communautés bénéficiaires 30
4.4 Effets/impacts du projet 32
4.4.1 Impacts immédiats positifs et négatifs du projet 32
4.4.2 Evolution de quelques indicateurs du projet PACTE 35
4.4.3 Appréciation des résultats du projet par les bénéficiaires et les acteurs stratégiques 36
4.4.4 Accessibilité aux services de prise en charge et de réhabilitation 37
4.4.5 Amélioration des comportements et attitudes des communautés 37
4.4.6 Niveau de la responsabilisation à chaque niveau de la société pour dénoncer et réprimer le trafic, l'exploitation et les violences envers les enfants et les femmes 40
4.5 Egalité, Participation discrimination 42
4.6 Durabilité des acquis 42
4.7 Quelques leçons apprises 44
4.8 Recommandations 45
Annexes 49
Synthèse des indicateurs des activités de sensibilisation par département : PLATEAU. Error! Bookmark not defined.
Synthèse des indicateurs des activités de sensibilisation par département : Borgou ..... Error! Bookmark not defined.
Synthèse des indicateurs des activités de sensibilisation par département : Alibori ..... Error! Bookmark not defined.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Tirage des villages 18
Tableau 2 : Répartition par catégorie et par sexe des personnes enquêtées.....20
Tableau 3 : Répartition en proportion des catégories d'acteurs enquêtés selon le sexe 20
Tableau 4: Répartition de la situation matrimoniale des parents enquêtés selon le sexe 21
Tableau 5 : Répartition des parents enquêtés selon le niveau d'instruction et selon le sexe.....21
Tableau 6 : Répartition des enfants enquêtés selon l'occupation et selon le sexe.....21
Tableau 7 / Détail des raisons d'abandon scolaire ou de non scolarisation des enfants.....22
Tableau 8 / Connaissance de l'existence de trafic, de l'exploitation et des Violences faites aux filles et aux femmes 23
Tableau 9 : Connaissance et participation aux activités du projet PACTE 28
Tableau 10 : Connaissance des structures de recours par les enfants.....28
Tableau 11 : Niveau de listing des structures de recours connus 28
Tableau 12 : Recours aux systèmes de référencement et réseaux de protection par les parents 29
Tableau 13 : Connaissance des droits 30
Tableau 14 : Situation de jouissance des droits selon les femmes.....31
Tableau 15 : Manifestation du recul de l'exploitation et de la Violence Faites aux Filles et aux Femmes selon les parents interrogés.....33
Tableau 16 : Les options pour lutter contre les phénomènes TEV selon le point de vue des cibles ...33
Tableau 17 : Capacités des enfants à amener les décideurs de votre localité à faire respecter les droits des enfants.....34
Tableau 18 : Effets du projet sur la lutte contre le trafic des enfants et les VFF selon les enfants 34
Tableau 19 : Effets du projet sur les cibles : les changements opérés selon les enfants (QCM).....35
Tableau 20 : Situation actuelle des phénomènes TEV selon le point de vue des parents.....35
Tableau 21 : Situation actuelle du mariage forcé et précoce des filles du point de vue des enfants ...35
Tableau 22 : Renforcement des capacités en matière des droits.....36
Tableau 23 : Situation avant et après sur les potentialités des enfants 36
Tableau 24 : Changements opérés par le projet PACTE, selon les enfants.....**Error! Bookmark not defined.**
Tableau 25 :Répartition des parents suivant le fait qu'ils aient été témoin de TEV.....38
Tableau 26 : Réactions des parents ayant été témoins de TEV 39
Tableau 27 : Réactions des parents lorsqu'ils seraient en face d'une situation de TEV 39
Tableau 28 : Récapitulatif de la situation actuelle de responsabilisation selon les parents.....40
Tableau 29 : Récapitulatif des appréciations des rôles des acteurs communautaires selon les parents 40
Tableau 30 : Autorités, Leaders, Services communaux davantage à l'écoute.....41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Vue d'ensemble du niveau de connaissances des droits spécifiques par les enfants..30
Graphique 2 : Illustration graphique des réactions des enfants face aux phénomènes de TEV.....37

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles		Définitions
AME	:	Association des Mères d'Elèves
APE	:	Association des Parents d'Elèves
APEM	:	Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse
AVEC	:	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
ASA	:	Analyse Sociale et Action
C/CPS	:	Chef du Centre de Promotion Sociale
CAP	:	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CAPID	:	Centre d'Action pour la Promotion des Initiatives du Développement
CAREB	:	Centre d'Action pour la Recherche et l'Education à la Base
CIPCRE	:	Cercle International pour la Promotion de la Création
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
Equi-Filles	:	Equité entre Filles et Garçons, Femmes et Hommes
FADEC	:	Femmes d'Action pour le Développement Communautaire
GABF	:	Groupe d'action pour le bien-être familial
GBEWA	:	''Enfin le Bonheur''
IMF	:	Institution de Microfinance
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PACTE	:	Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles aux Femmes
PDC	:	Plan de Développement Communal
PIED	:	Programme d'Insertion des Enfants Déshérités
PNPE	:	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PR	:	Police Républicaine
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
TEV	:	Trafic des Enfants et Violence faites aux filles et aux femmes
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
VEE	:	Vie Et Environnement

Résultats clés

La présente évaluation du Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation et les violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) » intervient au terme de 36 mois d'exécution d'activités réalisées dans la zone du projet.

L'objectif général de l'évaluation est de mesurer et d'analyser les résultats obtenus sur toute la période d'exécution du projet, de discuter avec les différentes parties prenantes les stratégies choisies et la méthodologie utilisée et de formuler des recommandations destinées à améliorer l'impact de l'approche de CARE International Bénin/Togo au profit des bénéficiaires et de la durabilité de l'intervention.

La démarche méthodologique de conduite de la mission a consisté trois étapes essentielles que sont (i) la phase préparatoire, (ii) la phase du diagnostic et (iii) la phase de traitement des données et de rédaction du rapport.

L'analyse a porté sur les critères d'évaluation et il en ressort ce qui suit :

Pertinence : Les entretiens et les statistiques collectées prouvent à suffisance l'existence du phénomène de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes dans les 40 villages d'intervention du projet. En effet, selon 94,44% des personnes enquêtées, les phénomènes de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes sont effectivement une réalité.

De même, 82% reconnaissent que les phénomènes de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes constituent un problème pendant que 100% d'entre eux trouvent qu'il faut s'en préoccuper.

L'analyse des documents de stratégie des parties prenantes au projet révèle que cette préoccupation est d'ailleurs portée au plan national par les documents de stratégie. Ainsi, la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, par exemple, à travers entre autres, l'Objectif Stratégique n°2 met qui l'accent sur le développement des mécanismes d'information et de communication pour un changement de comportement favorable à la promotion du genre.

Quant à la Politique Nationale de Protection de l'Enfant, son objectif est sans ambages, il vise en effet de « réduire nettement l'incidence de toute forme d'abus, violence et exploitation à l'égard des enfants au Bénin ».

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a aussi définit clairement comme objet, entre autres, la prévention de la traite et la protection de la personne humaine.

Ainsi, la pertinence du projet est avérée, puisqu'en somme, il vise principalement à contribuer à une réduction significative et durable du nombre d'enfants (filles et garçons) survivants de trafic, d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence et du nombre des femmes survivantes de violences au Bénin, en identifiant et en répondant aux causes profondes, ce qui est phase avec les stratégies des parties prenantes au projet.

Efficacité : L'analyse du niveau de réalisation des activités du projet révèle une nette atteinte des cibles prévues. En effet, l'étude a révélé **que de 77,5% des parents (contre 73% des parents à mi-parcours) déclarent connaitre le projet PACTE**, ce qui constitue donc, entre autres une preuve que l'intervention a véritablement eu lieu dans les communautés ciblées. En lien avec la connaissance du projet, **70% des parents et enfants déclarent avoir déjà pris part à des activités sur la lutte contre le trafic, l'exploitation et la violence à l'égard des enfants et les femmes**. La participation des enfants (filles et garçons) aux activités est plus faible que celle des parents, soit 75,42% pour les parents et 59,17% pour les enfants.

Par ailleurs, à la faveur de la mise en œuvre du projet PACTE, des séances de sensibilisation sur la traite des enfants et VBG ont eu lieu dans tous les 40 villages prévus notamment dans les milieux scolaires et à l'endroit des leaders locaux ainsi que des populations. De même, la mise en place des systèmes d'alerte et de référencement des cas vers les structures de prise en charge dans les villages prévus a été effectif et a sans doute contribué au renforcement des connaissances des cibles sur le trafic, l'exploitation des enfants et les violences faites aux filles et aux femmes.

Au total, quatre paquets d'activités ont été entièrement déployés sur la zone du projet au profit des bénéficiaires. Il s'agit des (i) activités transversales liées à l'ensemble des résultats, (ii) des activités liées au résultat 1 : L'engagement des acteurs pour la lutte contre la traite et l'exploitation économique des enfants est une réalité dans les zones d'intervention, (iii) activités liées au résultat 2 : La mobilisation des communautés pour prendre le leadership des initiatives locales de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes est réelle dans les communes d'intervention et (iv) activités liées au résultat 3 : Le renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence et d'exploitation est effectif et pérennisé dans les communes d'intervention.

Pour les besoins de suivi de la mise en œuvre des activités, la collaboration avec les ONG et les OSC partenaires a été marquée par des contrats formellement établis et ces derniers les ont assumés. Et même si quelques retards ont été enregistrés dans la transmission des rapports périodiques, ces acteurs ont tout de même satisfait leurs obligations contractuelles.

Ainsi, toutes les activités ont été exécutées et les parties prenantes ont assumé, chacune en ce qui la concerne ses cahiers de charge confirmant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre du projet.

Effets : En termes d'effets du projet, on note une quasi-amélioration de tous les indicateurs et les membres des associations, leaders interrogés, parents bénéficiaires et des enfants ont fait part d'une satisfaction unanime sur le projet.

- **Evolution du phénomène :** Pour 88,75% des parents, (contre 82% à mi-parcours), les pratiques de trafic, d'exploitation et de violence sur les enfants ont diminué dans leur localité ; indiquant ainsi une diminution desdits pratiques d'environ 6% depuis l'évaluation à mi-parcours.
- **Connaissance des droits :** Les bénéficiaires connaissent davantage leurs droits et ont plus de capacité à agir pour les défendre :

  - 93,61% connaissent leurs droits (84% en début de projet et 85,6% à mi-parcours) ;

- 86,97% estiment pouvoir dénoncer les cas de traite des enfants (29% en début de projet et 71% à mi-parcours) ;
- 96,61% estiment pouvoir dénoncer les cas de violences faites sur les filles et les femmes dans leur localité (13% en début de projet et 69% à mi-parcours) ;
- 76,05% estiment pouvoir refuser et/ou dénoncer les cas de mariages forcés (35% en début de projet et 66% à mi-parcours).

- Les femmes interrogées ont mentionné jouir davantage de leurs droits dans tous les domaines à la fin du projet, notamment :
  - 96,46% estiment pouvoir exercer le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumise à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre contre 25% avant le projet et 63% à mi-parcours.
  - 90,27% estiment jouir du droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre (contre 24% en début de projet et 59% à mi-parcours)
- L'accessibilité aux services de prise en charge est certaine et renforcée malgré les moyens insuffisants dont disposent notamment les CPS et les mécanismes de dénonciations au niveau communautaire.
- En ce qui concerne les indicateurs globaux[1] du projet, il ressort que :
  - Pourcentage de la population vivant dans les ménages ayant accès aux services de base : 69,72% ;
  - Pourcentage de filles et de femmes vivant dans les ménages ayant accès aux services de base : 36,39% ;
  - Pourcentage de la population garçons et hommes vivant dans les ménages ayant accès aux services de base : 33,33%.

En ce qui concerne les effets du projet sur les bénéficiaires, il convient de revenir sur un aspect assez sensible sur lequel, les interventions futures devront mettre l'accent. Il s'agit de la dénonciation, en effet, même si la dénonciation demeure influencée par les pesanteurs socio-culturelles, il n'en demeure pas moins que c'est un facteur essentiel pouvant jouer dans le recul du phénomène. Car tant que le cas n'est pas connu ou relevé, la survivante ne saurait être prise en charge et les auteurs des trafics, de l'exploitation et des violences ne pourront être punis.

Durabilité : Les dispositions ont été prises pour assurer la durabilité du projet ainsi :

- Le système d'alerte et de référencement mis en place est efficace et fonctionnel dans 76,11% de cas (on note une augmentation d'environ 15% de l'efficacité), permettant de référer les cas qui sont découverts.

[1] Dans la présente étude nous considérons l'accès aux services de base comme valide si et seulement si l'enquêté à au moins accès à cinq services sur les 10

- Les réseaux de protection installés dans les villages bénéficiaires du projet sont de véritables relais de transmission des messages et de protection communautaire des survivant(e)s.
- Les clubs scolaires ainsi que les groupements ''AVEC'' constituent un dispositif opérationnel au niveau communautaire pour palier à ces phénomènes.

Partenariat autour de la mise en œuvre du projet : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les équipes ont étroitement collaboré avec plusieurs acteurs institutionnels publics, tels que : le Ministère en charge des Affaires Sociales, l'Office Central de Protection des Mineurs, les Centres de Promotion Sociale, les Mairies, les Hôpitaux et Centres de santé, les Tribunaux, ou encore les Services déconcentrés en charge de l'éducation. Ces diverses catégories d'acteurs ont participé et apporté leurs contributions aux échanges entretenus lors des activités de formation et de recyclage organisées dans les communes ciblées.

Il est à noter que les salles de conférence des Mairies et des arrondissements sont régulièrement mises à disposition des interventions et ce à titre gracieux.

Au cours de la mise en œuvre, les organisations partenaires (ONG et OSC) ont été associées à la mise en œuvre du projet selon les modalités de collaboration définies avec chaque organisation. Elles ont également participé aux activités de renforcement de capacités conduites pour améliorer les performances du projet.

A la lumière des données recueillies dans le cadre de cette évaluation, il ressort que des efforts ont été déployés pour poser les jalons de la durabilité du projet. En témoigne les mécanismes d'implication des bénéficiaires directs et des communautés à travers, notamment la création des clubs scolaires, la création des cadres de concertation au niveau communal, la responsabilisation des AVEC, le partenariat avec les acteurs institutionnels (CPS, Mairie, Police, etc.).

Cependant, il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne justement la pérennité du projet, il est fort à craindre que l'arrêt des activités, en l'état actuel de la situation pour créer des préjudices importants par rapports aux acquis. En effet, le mécanisme d'appropriation qui a été construit ne semble pas pouvoir fonctionner sans un accompagnement, ne serait-ce que temporaire. D'ailleurs, comme les résultats de l'enquête l'ont montré, même si le phénomène de trafic, d'exploitation et de violence a reculé, cela ne signifie pas qu'il faut se frotter les mains et se replier. Car l'une des causes majeures du phénomène qui est la pauvreté n'a pas véritablement reculé.

Ainsi, pour préserver les acquis, il sera question de poursuivre les activités dans une nouvelle phase qui fera un grand focus sur le renforcement de la durabilité. (Mutualisation des moyens et approches des PTF/ONG intervenant dans les zones concernées, mobilisation des acteurs locaux, surtout les conseils communaux qui vont être renouvelés au mois de mai 2020, renforcement des clubs scolaires, soutien aux AGR des AVEC, etc.)

Recommandations :

Au demeurant, l'analyse des résultats de la présente évaluation ont inspiré quelques recommandations qui pourraient servir d'une part à rendre pérennes les acquis actuels et orienter les interventions

ultérieures dans le domaine de la protection des enfants et des femmes contre les différentes formes d'abus et de violences.

- **En matière de durabilité de l'action**

  - organiser le suivi des survivantes actuellement inscrites en apprentissage de métiers et les accompagner dans l'obtention de leur diplôme de fin de formation et leur installation ;
  - organiser des cours d'alphabétisation fonctionnelle et de français fondamental à l'attention des survivant(e)s non scolarisé(e)s qui sont en situation d'apprentissage ; cela augmenterait leur éveil et leur autonomie ;
  - Redynamiser les cadres de concertation existants en matière de protection des femmes et des enfants pour assurer une meilleure prise en charge des cas qui sont recensés ;
  - Finaliser le processus de mise en place des cadres intégrateurs au niveau des communes d'intervention ;
  - Accorder une motivation financière aux catalyseurs pour assurer leurs déplacements dans le cadre des activités de suivi post-projets.

- **Impact de l'action**

  - Créer de nouveaux groupements AVEC pour une mobilisation plus large des communautés autour de la problématique ;
  - Créer de nouveaux clubs scolaires pour une mobilisation plus grande des enfants qui constituent une cible assez sensible de la stratégie d'intervention ;
  - Responsabiliser davantage les enseignants dans l'animation des clubs scolaires de sorte à ce qu'ils intègrent cette activité dans leur agenda et l'exécutent de façon périodique et régulière ;
  - Poursuivre les plaidoyers auprès des conseillers communaux pour l'approvisionnement des lignes budgétaires du volet social des Plans de Développement Communal (PDC) portant prévention, assistance aux survivantes de trafic, d'exploitation, de violences basées sur le genre et fonctionnement des Comités Communaux de Protection de l'Enfant et la Femme. Il s'agit de trouver la formule idoine pour une prise en compte durable de la protection sociale en générale, et le soutien à la lutte contre le trafic, l'exploitation et les violences faites aux filles et aux femmes en particulier ;
  - Renforcer la participation et la formation du collectif des artisans sur la protection des droits de l'enfant et de la femme pour une meilleure prise en charge.

- **Autonomisation des femmes**

  - Renforcer les femmes en équipements de transformation des associations et organisations communautaires pour accroitre leurs revenus et par ricochet leur autonomie financière ;
  - Accorder des appuis financiers aux femmes, pour le développement des activités génératrices de revenus afin d'accroître leur autonomie financière ;

- Construire des lieux devant abriter les réunions des groupements AVEC pour éviter aux membres d'être exposés aux intempéries de sorte à rendre les rencontres régulières et davantage conviviales.

- **Gestion du projet**

- Améliorer et harmoniser les fiches de collecte des statistiques des participants aux activités du projet au niveau des ONG. En effet, les prestataires ont parfois des difficultés (de compréhension) pour renseigner les fiches ;

- Alléger les procédures financières afin de rendre disponible les moyens en temps réel pour toucher le plus de cibles possibles ;

- Augmenter l'effectif des facilitateurs pour accroître leur capacité d'intervention en termes d'accompagnement des bénéficiaires et autres parties prenantes.

La synthèse des indicateurs clés est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Synthèse globale des indicateurs à la fin du projet

Résultats	Indicateurs	Valeurs de base	Cible	Valeur à mi-parcours	Valeurs à mi-parcours			Finale	Finale		
					Borgou-Alibori	Plateau	Donga		Borgou-Alibori	Plateau	Donga
R1 : L'engagement des acteurs pour la lutte contre la traite et l'exploitation économique des enfants est une réalité dans les zones d'intervention	Sensibilisation versus traite des enfants et GBV dans les écoles	ND	40	71	40	12	19	210[2]	97[3]	65	48
	Pourcentage de leaders locaux sensibilisés	40%	75% (4 leaders touchés par village)	125%	200% (160 leaders)	77% (31 leaders	100% (40 leaders)	145,59%	102,22%	107.5%	203,64%
	Nombre de leaders qui ont une bonne connaissance du projet	0	160 (4 par village)	186 (soit env. 9 par village)	80	70	61	160	80	45	35
	Pourcentage de la population connaissant leurs droits	84%	100%	86% (92% adultes et 76% enfants)	70% / 93%	92%	91%	93,61% (92,92% adultes et 95% enfants)	91,67% / 91,67%	97,22%	93,06%
	Nombre de municipalités ayant intégré dans leurs PDC des initiatives pour prévenir et lutter contre la traite, l'exploitation des enfants et les violences	ND	8	6	4	1	1	8	4	2	2
R2. : La mobilisation des communautés pour prendre le	Pourcentage de villages sensibilisés aux pratiques néfastes au trafic et à l'exploitation des enfants et les violences	ND	100%	100% (40/40 villages)	100%	100%	100%	100%	100% (40/40 villages)	100%	100%

[2] Nombre de séance de sensibilisation

[3] ND pour la Commune de Nikki

Résultats	Indicateurs	Valeurs de base	Cible	Valeur à mi-parcours	Valeurs à mi-parcours			Finale	Finale		
					Borgou-Alibori	Plateau	Donga		Borgou-Alibori	Plateau	Donga
leadership des initiatives locales de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes est réelle dans les communes d'intervention	Nombre de cas directement identifiés par les communautés	11	80 (soit 2 par village)	60	14	34	12	160	65	55	40
	Nombre de survivantes assistées par les communautés	ND	(40)	(62	14	42	06	129	65	55	9
	Pourcentage de Leaders communautaires impliqués dans la dénonciation des cas de violence envers les enfants et les femmes dans leur communauté	3% : Borgou-Alibori + = 6/78 Donga : 0/51 Plateau : 0/69	8%	6,3%	3%	8%	8%	100%	100%	100%	100%
R3. : Le renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence et d'exploitation est effectif et pérennisé dans les communes d'intervention	Pourcentage de survivantes assistées	22,2%	80%	96,6	61%	165 %	63,2%	80,6%	100%	100%	22,5%
	Pourcentage de villages d'intervention disposant d'un système d'alerte et de référencement des cas vers les structures de prise en charge	28,6%	100%	69%	38%	100%	70%	100%	100%	100%	100%
	Pourcentage de Villages d'intervention disposant d'un système d'alerte et de référencement des cas opérationnel vers les structures de prise en charge	0%	60%	60,8%	22,5%	100%	60	100%	100%	100%	100%
Programme	Femmes et enfants (filles et garçons) exerçant leurs droits à la santé sexuelle,	28% (45% femmes	À déterminer	40% (57% femmes	x	x	X	76,89 % (95,76% femmes	53,52% / 56,25%	56,34%	58,33%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de base	Cible	Valeur à mi-parcours	Valeurs à mi-parcours			Finale	Finale		
					Borgou-Alibori	Plateau	Donga		Borgou-Alibori	Plateau	Donga
	reproductive et maternelle	12% enfants)		29% enfants)				31,37% Filles 26,67% Garçons)			
	Femmes et enfants (filles et garçons) exerçant leurs droits à une vie sans violence (y compris le trafic et l'exploitation)	28% (35% femmes 17% enfants)	À déterminer	77% (86% femmes 69% enfants) soit 241	121	100	20	92,44% (96,61% femmes 47,50% Filles 40,83% Garçons)	88,41% / 95,83%	94,37%	95,83%
	Femmes ayant plus d'accès et de contrôle sur les ressources économiques[4]	15%	18%	1983	1009	425	549	42,37%	2,78% / 10,42%	13,89%	12,5%

Source : Enquête de terrain, décembre 2019

[4] Cf. Annexe pour les désagrégations par commune

2. Introduction

CARE International Bénin/Togo à travers des partenaires locaux s'investit activement dans la protection des enfants et des femmes au Bénin au regard du tableau sombre que présentent les statistiques relatives à la maltraitance des enfants et aux violences basées sur le genre au Bénin. Dans le souci de répondre aux multiples besoins non couverts relatifs aux violences faites aux enfants et aux femmes, CARE a soumis et obtenu de l'Union européenne un financement pour lutter contre le trafic, l'exploitation et les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin.

Ainsi, sur la base des succès et acquis de ses initiatives antérieures, CARE International Bénin/Togo a obtenu un financement de l'Union européenne, soutenu par une contribution de CARE France, pour la mise en œuvre du projet dénommé « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) ». Ce projet vise à contribuer à l'éradication du trafic, de l'exploitation et des violences envers les enfants et les femmes. D'une durée de 3 ans, le projet a été exécuté de janvier 2017à décembre 2019. Il a été mis en œuvre dans 40 villages de huit communes (Karimama, Malanville, Kalalé, Nikki, Djougou, Ouaké, Pobè et Kétou) situées dans quatre départements du Bénin (Alibori, Borgou, Donga et Plateau).

De façon spécifique, le projet vise à améliorer la protection des femmes et des enfants dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de la Donga et du Plateau à travers la mobilisation des parties prenantes institutionnelles et de la société civile luttant contre toutes formes d'exploitations et de violences. Les résultats attendus du projet sont : (i) L'engagement des acteurs pour la lutte contre la traite et l'exploitation économique des enfants est une réalité dans les zones d'intervention ; (ii) La mobilisation des communautés pour prendre le leadership des initiatives locales de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes est réelle dans les zones d'intervention ; (iii) Le renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence et d'exploitation est fait dans les zones d'intervention.

Le projet a été financé par l'Union européenne à hauteur de 1.150.000 EURO et les groupes cibles bénéficiaires sont : 5220 personnes, dont 2000 femmes membres de 80 AVEC ; 200 hommes champions, engagés dans la lutte contre l'exploitation des enfants et les violences faites aux femmes ; 2 400 enfants, de 10 à 16 ans, membres de 80 Clubs scolaires (dont 1 200 garçons et 1 200 filles) ; 300 femmes et enfants survivants assistées ; au moins 80 élus (maires, conseillers communaux, chefs de villages) ; 240 hommes et femmes (leaders traditionnels et religieux, leaders d'opinion) dépositaires des valeurs morales endogènes.

Au total, 40 villages, à raison de 5 villages par commune ont sélectionnés pour bénéficier des actions du projet, sur la base des critères qui ont orienté le choix des communes et les critères identifiés à l'issue de l'étude de base. Ces villages représentent 12% des villages des 8 communes. De façon plus précise, la population des 40 villages du projet est estimée à environ 140.000 dont 51% de femmes, soit 71.400 de l'action. Plus largement et concernant les 4 départements de l'action, avec les réseaux d'OSC, les services étatiques intervenant dans la prise en charge des cas de VBG ; au moins 1 178 238 bénéficiaires indirects (soit près de 12% de la population nationale) 2, pour prévenir et lutter contre les VBG et la protection de l'enfant.

Au début de sa mise en œuvre et 18 après d'activités, le projet a connu respectivement, une étude de base et une évaluation à mi-parcous.

Au terme des trois (03) ans d'intervention, il a été initié une évaluation finale pour mesurer l'impact du projet, la réalisation des résultats et la performance du projet conformément au plan de mise en œuvre du projet.

L'objectif de l'évaluation est de collecter les informations pertinentes et fiables relatives aux indicateurs clés du projet, de mesurer et d'analyser les résultats obtenus sur toute la période d'exécution du projet, discuter avec les différentes parties prenantes les stratégies choisies et la méthodologie utilisée, et de formuler des recommandations destinées à améliorer l'impact de l'approche de CARE International Bénin/Togo au profit des bénéficiaires et de la durabilité de l'intervention.
Dans cette logique, les travaux ont été conduits en adoptant une approche méthodologique à deux volets. Le volet quantitatif a permis d'évaluer le niveau actuel de certains indicateurs clés du projet PACTE, et le volet qualitatif a permis de rechercher des éléments factuels et explicatifs à travers des opinions, des perceptions et des récits de vie. Les données analysées ont été collectées, à l'aide des guides d'entretien (pour l'enquête qualitative) et des questionnaires (pour l'enquête quantitative) de collecte de données, auprès d'un échantillon représentatif des parties prenantes à la mise en œuvre du projet et dans l'ensemble des huit communes de la zone d'intervention. Outre l'évaluation des effets de l'intervention, la mission a également consisté à apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs clés du projet. Le présent rapport qui expose les résultats de l'évaluation finale du projet PACTE, est structuré autour des critères classiques d'évaluation que sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Les analyses ont été faites en respectant une structuration axée sur la présentation des résultats.

3. Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif de l'évaluation est de collecter les informations pertinentes et fiables relatives aux indicateurs clés du projet, de mesurer et d'analyser les résultats obtenus sur toute la période d'exécution du projet, discuter avec les différentes parties prenantes les stratégies choisies et la méthodologie utilisée, et de formuler des recommandations destinées à améliorer l'impact de l'approche de CARE France et de CARE International Bénin-Togo au profit des bénéficiaires et de la durabilité de l'intervention.
En particulier, l'évaluation finale a pour objectif de :

- D'analyser pour toute la période du projet les performances des interventions financées par rapport à l'atteinte des résultats attendus et objectifs du projet ;
- D'évaluer l'impact du projet en prenant comme référence les indicateurs du projet, les indicateurs de la stratégie globale de CARE et les résultats de l'étude de base et de l'évaluation à mi-parcours ;
- D'analyser la pertinence et l'adéquation des ressources utilisées pour les activités par rapport aux résultats obtenus ;
- De réaliser l'enquête Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) faire ressortir les changements de connaissances, de comportements et d'attitudes des bénéficiaires du projet vers une plus grande égalité des genres ;
- D'identifier et d'analyser les risques et difficultés éventuelles de mise en œuvre du projet afin d'en tirer les enseignements utiles pour les interventions futures ;
- De dégager des recommandations et des pistes pour des interventions futures en matière de protection de l'enfance et de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre.

Dans cette perspective, le rapport d'évaluation finale sera largement utilisé par l'équipe du projet et l'ensemble des parties prenantes de l'intervention, mais aussi plus largement par CARE International

Bénin-Togo, CARE France, et le réseau CARE International afin d'améliorer leurs interventions respectives.

4. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée pour mener à bien cette évaluation finale a été fortement participative. Elle a associé le maître d'ouvrage à l'exécution de la mission dès la première phase et a favorisé une forte participation des différentes parties prenantes à son déroulement. Tout au long de l'étude, les travaux ont connu la participation des parties prenantes du projet, notamment l'équipe de CARE International Bénin-Togo, des organisations co-demandeuses et des organisations bénéficiaires des subventions en cascade qui ont contribué à :

- Valider la démarche méthodologique au démarrage de la mission ;
- Faciliter l'accès aux cibles et aux données ;
- Contribuer à la consolidation des résultats de l'évaluation ;
- Participer à la restitution des résultats de l'étude.

S'inspirant des termes de référence de l'évaluation finale, la démarche méthodologique adoptée s'est articulée autour de quatre grandes phases essentielles à savoir :

- La phase de démarrage (planification et gestion de l'intervention, revue documentaire et conception des outils de collecte de données),
- La collecte des données proprement dite,
- Le traitement et l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport de l'étude,
- La finalisation et le dépôt du rapport définitif.

Avant d'aborder les résultats, il convient de développer quelques étapes essentielles de la démarche méthodologique.

4.1 La revue documentaire

Cette étape de la démarche méthodologique est l'une des étapes essentielles de la mission. Elle a consisté notamment réexaminer les documents du projet en lien avec les objectifs des tdr.

De même, les rapports d'activité et les réalisés par l'équipe de gestion du projet et d'autres

Par ailleurs, les documents normatifs et de stratégies relatifs à la thématique ont été analysés afin d'apprécier l'adressage qui est fait du phénomène de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes. Il s'agit des documents du Gouvernement du Bénin, de l'Union européenne et de Care Bénin Togo. Au nombre de ces documents, il y a la Convention de l'Ue, la PNPG, le code de l'enfant, la Care,

L'analyse de ces documents a d'ailleurs permis d'établir la pertinence du projet PACTE, car il en est ressorti que les objectifs du projet sont en phase avec les orientations stratégiques des partenaires de sa mise en œuvre.

4.2 4.1 Collecte de données

La phase de collecte de données a débuté par le recrutement et la formation de 10 agents enquêteurs,, parmi lesquels deux superviseurs ont été désignés. Ces agents ont été formés sur les différents outils de

collecte de données. La formation s'est achevée par le pré-test des outils. Il s'agit d'une mise en condition réelle des agents enquêteurs afin d'évaluer les outils de collecte de données afin de faire des corrections si nécessaire. Elle a permis en outre d'apprécier en situation réelle l'exécution des travaux par les agents enquêteurs et d'apporter les mesures correctives au processus.

La collecte des données qualitatives a été assurée par les agents superviseurs[5] et sous le contrôle des consultants. La collecte de données qualitatives a été réalisée *via* des discussions de groupe et des entretiens individuels. Ces discussions ont été organisées en fonction des cibles concernées. Les entretiens se sont déroulés in situ (sur site) de sorte à réduire l'influence des facteurs exogènes sur les réponses des personnes entretenues.

4.2 Outil de collecte de données

La collecte des données pour l'enquête quantitative a été réalisée de manière électronique à l'aide de l'application Open Data Kit (ODK) utilisée des environnements aux ressources limitées. Cette application mobile est une open source paramétrable qui permet de collecter, gérer et utiliser des données à l'aide d'appareils de téléphonie mobile disposant du système d'exploitation Android et de les soumettre simultanément par le bais d'un serveur sécurisé en ligne. Cet outil donne le double avantage de simplifier le processus de collecte de données en remplaçant les formulaires sur papier par des formulaires électroniques plus conviviaux et très dynamiques.

4.3 Echantillonnage

4.3.1 Volet quantitatif

- **Détermination de la taille de l'échantillon**

La taille de l'échantillon est déterminée à partir de la formule de Schwartz.

n = [Z2α ×P (1-P) / i2] *D avec un risque d'erreur α qui est de 5% pour un intervalle de confiance de 95 %. Z = 1,96 ; P = 0,84 et 1-P= Q= 16 % et la marge d'erreur i =6% ; D=effet grappe=1,5

n = [(1,96)2*0,84*0,16]/(0,06)2 = 215 ménages ou individus

P : est le pourcentage de la population connaissant leurs droits : il est de 84% selon le tableau synoptique des indicateurs fourni dans les TDR ;

Zα : est fourni par la table de la loi normale pour un niveau de confiance de 95% ;

i : est la marge d'erreur. Dans l'enquête de référence, elle était de 7%.

D : effet grappe. Il a été suivi ici la même méthodologie que lors de l'enquête de référence afin que les indicateurs soient comparables. Ainsi, le village est considéré comme une grappe et nous en dénombrons 40. La représentativité au sein de la grappe ne pose pas de problème puisque cela suppose que les grappes ou villages sont homogènes et représentatifs de la population.

Si on considère 10% d'imprévu ou de taux de non-réponse des cibles, l'échantillonnage minimum pour l'enquête est de **240 ménages.**

[5] Il s'agit des agents enquêteurs chargés de faire la supervision au premier degré de leur pair.

Pour l'enquête auprès des enfants, un tirage alternatif a été effectué en partant du même échantillon. Ainsi, lorsqu'un ménage est tiré, l'agent enquêteur interroge le chef de ménage puis ensuite s'entretient avec un enfant du ménage après avoir obtenu l'avis des parents. Il réalise l'entretien avec l'enfant seul afin d'éviter que les réponses de l'enfant ne soient influencées par le regard des parents ou des autres enfants du ménage. Dans le ménage suivant, c'est le chef de ménage seul qui est interrogé. Ainsi dans le premier ménage on s'entretient avec le chef de ménage et un enfant ; dans le second ménage, on interroge le chef de ménage uniquement ; puis dans le troisième ménage on interroge le chef de ménage et un enfant ; et ainsi de suite jusqu'à obtenir les 240 ménages échantillonnés. Cette méthodologie donne par la même occasion un échantillonnage de 120 enfants à enquêter.

Considérant que les conditions réelles d'enquêtes ne sont pas toujours maîtrisables, un choix alternatif a été fait pour éviter au maximum que les réponses obtenues des enfants interrogés ne soient influencés par les réponses qu'ils auraient déjà entendues lors de l'entretien de leurs parents.

- **Tirage des villages échantillons**

Pour la sélection des villages interrogés, une grappe, soit un village sur deux, est choisi dans les 40 villages d'intervention du projet, représentant un total de 20 villages. Ainsi, une moyenne de 12 ménages par village ou grappe est obtenue pour les 240 ménages sélectionnés dans l'échantillon.

La base de sondage est constituée des 40 villages des zones d'intervention du projet ici listés et numérotés de 1 à 40. Le tirage des 20 villages ou grappes échantillons a été réalisé sous Excel, à l'aide de la fonction ALEA.ENTRE.BORNES qui génère et tire aléatoirement un nombre entre 1 et 40. Il a été implémenté ou répété 20 fois pour avoir les 20 numéros échantillonnés. Lorsqu'un numéro est tiré plusieurs fois, la première occurrence est gardée et les autres fois où il est tiré, il est remplacé par un nouveau tirage.

Pour la répartition des 240 ménages au sein des grappes, nous avons décidé de tirer la moitié des grappes soit un taux de sondage de 50%. Ainsi, 20 villages sont tirés de façon aléatoire sur les 40 villages cibles. Il revient au niveau de chaque village d'enquêter 12 ménages.

Pour ce faire, le village a été divisé en quatre compartiments ou lots avec pour point central une des places publiques du village (marché, place publique, école, etc.). Ensuite, un des quatre compartiments ou lots est choisi au hasard. Dans un compartiment ou lot choisi, il a été procédé au dénombrement des ménages. Soit N le nombre de ménages du lot. Le premier ménage est celui le plus proche de la place publique.

Pour choisir les suivants, les enquêteurs se sont déplacés en suivant le sens des aiguilles d'une montre. Le prochain ménage est N/12ème ménage à partir du premier. N/12 est le pas de sondage. Les villages échantillonnés sont dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Tirage des villages

N°	Commune	Village	Département
2	Kétou	Issèlou	Plateau
4	Kétou	Adakplamé	Plateau
6	Kétou	Iwoyé Béninois	Plateau
7	Karimama	Karigui	Alibori
9	Karimama	Gorou-Beri	Alibori

N°	Commune	Village	Département
10	Nikki	Gouré Yako2	Borgou
11	Nikki	Ouénou	Borgou
13	Nikki	Tontarou	Borgou
15	Ouaké	Komtcha	Donga
18	Ouaké	Alayomdè	Donga
21	Djougou	Goumbakou	Donga
22	Djougou	Kpandrounga	Donga
26	Pobè	Igbo otcho	Plateau
28	Pobè	Akouho	Plateau
29	Pobè	Gbanango	Plateau
31	Malanville	Toumboutou	Alibori
34	Malanville	Garou-Zénon	Alibori
36	Kalalé	Gnel – Gberda	Borgou
37	Kalalé	Guiri	Borgou
40	Kalalé	Kalale peulh	Borgou

Source : *Enquête de terrain, décembre 2019*

- **Mode de calcul des indicateurs**

Il faut rappeler que deux enquêtes séparées ont été conduites avec des outils différents : celles auprès des enfants et celles auprès des parents. Cependant, certaines questions concernant les indicateurs ont été identiques pour les deux cibles. De ce fait, deux bases de données différentes ont été conçues. Ainsi, pour déterminer le niveau « **Global »** des indicateurs le mode opératoire suivant est utilisé.

- Total des réponses positives des parents + total des réponses positives enfants ;
- Total des répondants parents + total des répondants enfants ;
- La valeur est donc donnée par (total des réponses positives des parents + total des réponses positives enfants/ total des répondants parents + total des répondants enfants).

4.3.2 Volet qualitatif

Pour le volet qualitatif de l'enquête, il s'agit des données sur les opinions et perception. Ce volet a concerné les acteurs stratégiques du projet que sot ; élus locaux, CPS, leaders locaux

Le ciblage des enquêtés a été basé sur l'intérêt qu'ils représentent pour l'évaluation en termes de potentiel d'informations disponibles à leur niveau.

Le tableau ci-après présente la synthèse des cibles enquêtes pour le volet qualitatif :

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon qualitatif

Communes	Nikki	Kalalé	Malanville	Karimama	Djougou	Ouaké	Pobè	Kétou	Total
AVEC	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Leaders tradition-nels et religieux	-	2	-	2	-	2	-	2	8
Leaders commu-nautaires	2	-	2	-	2	-	2	-	8
Leaders locaux/élus locaux	-	2	-	2	-	2	-	2	8

Moni-teurs	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Survi-vantes	2	-	2	-	2	-	2	-	8
Clubs de jeunes	-	2	-	2	-	2	-	2	8
Réseaux protection enfants	2	-	2	-	2	-	2	-	8
Services sociaux étatiques	-	3	-	3	-	3	-	3	12

5. Résultats et analyse des données de l'étude

5.1 Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

- **Répartition des enquêtés par commune et par sexe**

Les personnes enquêtées sont échantillonnées au sein des huit communes d'intervention que couvre le projet PACTE. Au total, **360 personnes ont été interrogées, dont 240 parents et 120 enfants**, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition par catégorie et par sexe des personnes enquêtées

Département	Commune	Femmes	Hommes	Total des parents	Filles	Garçons	Total des enfants	Total général des répondants
DONGA	Djougou	12	12	24	6	6	12	36
	Ouaké	12	12	24	5	7	12	36
BORGOU	Kalalé	19	17	36	9	9	18	54
	Nikki	18	18	36	9	9	18	54
ALIBORI	Karimama	12	12	24	5	7	12	36
	Malanville	12	12	24	6	6	12	36
PLATEAU	Kétou	20	16	36	11	8	19	55
	Pobè	17	19	36	9	8	17	53
	Total	122	118	240	60	60	120	360

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

De façon globale, l'enquête a recherché une répartition équitable de l'échantillon[6] en essayant autant qu'il a été possible d'enquêter autant d'hommes que de femmes (y compris filles et garçons). La répartition des enquêtés selon cette logique est donnée par le tableau suivant :

Tableau 5 : Répartition en proportion des catégories d'acteurs enquêtés selon le sexe

	Femme	Homme	Total des parents	Fille	Garçon	Total des enfants	Total général
Proportion par rapport au total des enquêtés	34%	33%	**67%**	17%	17%	**33%**	100%
Proportion par rapport au total de catégorie	**51%**	49%	100%	**50%**	50%	100%	-

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

[6] *P-value* au seuil de 5% = 0,104600786

Il faut retenir de ce tableau que les parents représentent **67%** du nombre total de personnes enquêtées et les enfants représentent 33%. De même, les femmes représentent **51%** des parents enquêtés et les filles **50%** des enfants enquêtés.

- **Situation matrimoniale des enquêtés**

De façon majoritaire, 49,58% des parents sont mariés dans la monogamie et 41,25% des parents sont mariés dans la polygamie.

Tableau 6: Répartition de la situation matrimoniale des parents enquêtés selon le sexe

Situation matrimoniale	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Célibataire sans enfants	1	6	7	2,92%
Divorcé	3	1	4	1,67%
Marié monogame	57	62	119	49,58%
Marié polygame	50	49	99	41,25%
Mère célibataire	3	1	4	1,67%
Veuf(ve)	4	3	7	2,92%
Total	118	122	240	100,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Concernant les enfants enquêtés, ils sont tous célibataires et sans enfants, à l'exception d'une fille de 16 ans interrogée qui est déjà mariée. L'âge moyen des enfants enquêtés est d'environ 13 ans avec un minimum de 10 ans et un maximum de 17 ans.

- **Scolarisation et niveau d'instruction des enquêtés**

La majorité des parents enquêtés n'ont jamais été scolarisés. Parmi ceux ayant été scolarisé, environ 4% ont atteint le niveau du secondaire et 22% n'ont jamais dépassé le primaire.

Tableau 7 : Répartition des parents enquêtés selon le niveau d'instruction et selon le sexe

Niveau d'instruction	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
1er cycle	2	6	8	3,33%
Alphabétisé	12	14	26	10,83%
Aucun	86	56	142	59,17%
Primaire	15	38	53	22,08%
Secondaire 1er cycle	0	4	4	1,67%
Secondaire 2nd cycle	3	2	5	2,08%
Universitaire	0	2	2	0,83%
Total	118	122	240	100,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Concernant les enfants, au moment de l'enquête, 40,83% étaient scolarisés et 10% fréquentaient un centre de formation professionnelle.

Tableau 8 : Répartition des enfants enquêtés selon l'occupation et selon le sexe

Occupation	Filles	Garçons	Total	Pourcentage
Fréquente régulièrement une institution scolaire	25	24	49	40,83%
Fréquente un centre de formation professionnelle	7	5	12	10,00%
Fréquente une institution d'alphabétisation	3	3	6	5,00%

Ne fréquente plus d'institution scolaire	8	11	19	15,83%
N'a jamais fréquenté d'institution scolaire	17	17	34	28,33%
Total	60	60	120	100,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Un total de 28% des enfants interrogés n'a jamais fréquenté un établissement scolaire et 16% n'en fréquentent plus. Les raisons de la non-scolarisation de cette cohorte d'enfants sont présentées dans le tableau 10 (7). :

Tableau 9 : Détail des raisons d'abandon scolaire ou de non-scolarisation des enfants

Principales raisons de l'abandon scolaire ou de l'absence de scolarisation	**Raison principale de l'abandon scolaire**			**Raisons évoquées pour les enfants jamais scolarisés**		
	F	**G**	**T**	**F**	**G**	**T**
Trop jeune	1	0	1	0	0	0
Handicap ou maladie	3	0	3	1	0	1
Pas d'école ou trop éloignée	2	3	5	1	2	3
Ne peut pas payer les frais de scolarité	5	3	8	4	3	7
Famille ne permet pas la scolarisation	0	1	1	1	1	2
Pas intéressé(e) par les études	3	9	12	2	5	7
Échec scolaire	5	2	7	3	1	4
Éducation considérée comme inutile	0	2	2	0	1	1
Insécurité à l'école	1	0	1	1	0	1
Apprendre un métier agricole	1	7	8	0	8	8
Avoir une activité rémunérée	2	4	6	2	3	5
Travail non rémunéré dans l'entreprise ou ferme familiale	0	1	1	2	0	2
Aider aux tâches ménagères à la maison	6	0	6	6	1	7
Autre (à préciser)	12	11	23	12	11	23
Total	41	43	84	35	36	71

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Sans vouloir s'attarder sur les différentes raisons évoquées dans ce tableau, il est important de souligner ici les facteurs comme « ne peut pas payer les frais de scolarité », « pas intéressé.e par les études », « apprendre un métier agricole », « avoir une activité rémunéré » et « aider aux tâches ménagères à la maison » ont été évoquées comme contraintes pour les cas d'abandons et de non-scolarisation des enfants.

A la lecture des données collectées, on comprend clairement que l'obstacle principal à la scolarisation des enfants est financier. Les parents n'ont pas assez de ressources et les enfants sont très tôt engagés dans les travaux de la maison ou dans une activité rémunérée pour subvenir aux besoins de la famille.

Parfois certains enfants sont déscolarisés par les parents, subitement juste à cause d'une baisse de performance dans les résultats. En réalité, cette baisse de performance est utilisée comme prétexte. Sinon, en réalité le problème est d'ordre économique doublé parfois d'une faible volonté des parents à donner le meilleur d'eux même pour mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir la scolarité des enfants. Tout ceci relève de leur niveau d'ignorance par rapport à l'importance de l'instruction, vu que, eux-mêmes, dans la majorité des cas, ne sont pas scolarisés. Il importe donc, pour des actions futures,

de mettre l'accent sur les activités visant à convaincre les parents le bien fondé de mettre les enfants à l'école et d'œuvrer à les y maintenir.

5.2 Pertinence

Les indicateurs calculés après l'exploration diagnostique auprès des bénéficiaires directs du projet, que sont les enfants et les parents permettent de mieux apprécier du point de vue des cibles, l'opportunité du projet PACTE. Ces appréciations sont opérées à partir des données du tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Connaissance de l'existence de trafic, de l'exploitation et des violences faites aux filles et aux femmes

	Niveau des indicateurs calculés						
	Global	**Femmes**	**Hommes**	**Parents**	**Filles**	**Garçons**	**Enfants**
Connaissance du phénomène de trafic, de l'exploitation des enfants ou de violence sur les enfants	94,44%	47,08%	49,17%	96,25%	45%	45,83%	90,83%
Pense que le phénomène de trafic et d'exploitation des enfants et de violences faites aux enfants, aux filles et aux femmes existe toujours dans son village	24,17%	12,08%	14,58%	26,66%	11,66%	7,5%	19,16%
Pense que le phénomène de trafic, d'exploitation des enfants et de violences faites aux enfants et aux femmes constitue un problème	81,67%	42,91%	45,83%	88,74%	35,83%	31,66%	67,49%
Pense qu'il faut se préoccuper et prendre des mesures pour lutter contre les phénomènes et pratiques	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%
Connaissance de l'existence des systèmes de référencement et réseaux de protection dans la localité	76,11%	37,5%	33,33%	70,83%	45,83%	40,83%	86,67%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

- **Connaissance globale du phénomène et son existence dans les localités ciblées**

Globalement, **94,44% (contre 89% à mi-parcours) des cibles enquêtées ont déjà entendu, vu ou vécu des situations de trafic, d'exploitation des enfants ou de violence sur les enfants**. Cependant, il y a une relative différence[7] dans les proportions de réponses : 96,25% des parents ont connaissance de l'existence de ce phénomène, alors que 90,83% des enfants en ont conscience. Néanmoins, le fait que 9 enfants sur 10 soient informés sur ces phénomènes démontre l'impact des actions de sensibilisation menées auprès des enfants dans les localités ciblées.

Par ailleurs, **24,17 % (contre 47% à mi-parcours) des personnes enquêtées pensent que le phénomène de trafic et d'exploitation des enfants et les violences faites aux enfants et aux femmes existe bel et bien dans leur localité.** Cet écart important peut s'expliquer par une certaine régression de ces violences dans les zones interventions du projet grâce aux différentes interventions conduites dans le cadre du projet PACTE.

[7] La différence relative est confirmée par le test statistique de Khi-deux qui affiche une valeur de 0,00007912.

- **Le trafic et l'exploitation des enfants ainsi que les violences faites aux enfants et aux femmes, connaissent une régression grâce au projet PACTE, mais demeure une préoccupation majeure.**

81,67% (contre 90% à mi-parcours) des bénéficiaires enquêtés estiment ces phénomènes sont préoccupants et constituent un problème. De plus, la très grande majorité des parents indique que la situation est prégnante (88,74%). **De manière unanime, tous les parents et les enfants qui ont connaissance du trafic, de l'exploitation et de la violence admettent qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre lesdits phénomènes.**

- **Inclusion de l'ensemble des parties prenantes de l'action**

Il ressort de l'analyse des données et des entretiens réalisés avec les parties prenantes de l'action que le projet a été inclusif dans le ciblage des bénéficiaires et des parties prenantes nécessaires pour l'atteinte des objectifs initiaux. En effet, l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet PACTE, notamment les représentants de la Police républicaine, les agents des Centres de promotion sociale, les facilitateurs du projet (recrutés dans le cadre du projet / membre de l'équipe de mise en œuvre du projet), les membres des organisations de la société civile, des responsables et membres des groupements AVEC (aussi dénommés « Fa Fa Wa »), avaient, chacun en ce qui le concerne un rôle spécifique dans la mise en œuvre du projet. Ils contribué à l'identification et au référencement des cas de survivantes, ou encore au déploiement des activités de sensibilisation et d'autonomisation économique, toute choses qui confirme la pertinence du projet.

- **Prise en compte des besoins spécifiques des groupes cibles**

Les besoins spécifiques des cibles du projet étaient divers et variés. Entre autres activités, le projet a permis de proposer une formation en apprentissage aux jeunes femmes ayant subi des violences, dont celles ayant vécu des situations de mariages précoces et forcés de même que celles ayant fait l'objet de tentatives de viols. Ainsi, à Malanville, dans un centre d'apprentissage du département de l'Alibori, une survivante du nom de O. S. a déclaré ceci : ***« le projet PACTE est vraiment salvateur, il a permis que je sois mis en apprentissage pour que mon avenir soit radieux. J'ai reçu un appui très satisfaisant pour me mettre désormais à mon propre compte. Sans ce projet, je serais déjà mariée sans en appréhender les contours de la vie en couple, sans y être préparée et sans une profession. Aujourd'hui, je peux être fière et dire que j'ai une profession. Un homme qui n'a pas de profession ne peut plus oser me demander en mariage ».*** Ce témoignage illustre à suffisance l'importance de la prise en compte effective des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Par ailleurs, en regroupant les femmes en AVEC, le projet a permis leur autonomisation financière ainsi que celle de leurs ménages. Cette activité a permis l'amélioration des revenus de sorte qu'elles soient en mesure de subvenir aux besoins des enfants, notamment pour leur scolarisation. À Kétou dans le département du Plateau, plusieurs témoignages saluent l'intervention remarquable de ce projet dans la vie quotidienne des femmes accompagnées. H. A., Responsable d'un groupement AVEC, témoigne sa satisfaction. En effet, ***grâce aux interventions du projet elle a retiré son enfant qu'elle avait placé dans une autre famille d'accueil comme domestique.***

- **Alignement sur les orientations stratégiques de CARE International**

Les orientations stratégiques de CARE International ont été prises en compte dans ce projet ce qui a renforcé le cadre d'exécution et la convergence des interventions. Les différentes sensibilisations, les

causeries et débats de prise de conscience ont été conduites à travers les groupements AVEC. et l'approche d'Analyse et l'Action Sociales (SAA) prônée par CARE International. La SAA est en effet un processus à travers lequel les individus et les communautés explorent et remettent en question les normes, croyances et pratiques sociales qui façonnent leur vie et qui sont à l'origine des problèmes de développement. .

- **Contribution aux stratégies et politiques du Gouvernement du Bénin**

Le projet PACTE vise entre autres, à améliorer la protection des femmes et entend contribuer au renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes victimes de violence et d'exploitation. Il est ainsi en phase avec la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, à travers, entre autres, l'Objectif Stratégique n°2 qui met l'accent sur le développement des mécanismes d'information et de communication pour un changement de comportement favorable à la promotion du genre.

Par ailleurs, en ce qui concerne le volet spécifique de la protection de l'enfance, c'est à travers l'analyse di code de l'enfance Bénin que les liens avec le projet vont être appréciés. Il en ressort que le code béninois de l'enfance est consacré par la loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 portant Code de l'enfant en République du Bénin. Il s'agit d'un document normatif qui établit clairement entre autres, les droits auquel l'enfant béninois doit jouir.

Il s'agit entre autre du droit :

- d'être protégé contre toute sortie ou tout non-retour illicite du pays ;
- à la protection contre l'exploitation ;
- la protection contre l'exploitation sexuelle ;
- la protection contre l'enlèvement et la vente ;
- à la protection contre la torture et la privation de liberté ;
- à la réadaptation et à la réinsertion.

Quant au projet PACTE, il vise à améliorer la protection des femmes et des enfants à travers la mobilisation des parties prenantes institutionnelles et de la société civile luttant contre toutes formes d'exploitations et de violences.

Ainsi, il s'en suit que le projet est en phase avec le code béninois de l'enfance.

Les résultats attendus du projet sont : (i) L'engagement des acteurs pour la lutte contre la traite et l'exploitation économique des enfants est une réalité dans les zones d'intervention ; (ii) La mobilisation des communautés pour prendre le leadership des initiatives locales de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes est réelle dans les zones d'intervention ; (iii) Le renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence et d'exploitation est fait dans les zones d'intervention.

- **Contribution aux stratégies et politiques de l'Union européenne**

À À l'analyse de ces différents éléments, il importe de reconnaître la pertinence du projet PACTE qui a pris en compte les paramètres clés qui étaient bien nécessaires pour sa mise en œuvre notamment du point de vue de l'atteinte des résultats fixés et les objectifs spécifiques définis.

A travers le PACTE, CARE Bénin Togo et ses partenaires se sont donnés pour engagement de contribuer à une réduction significative et durable du nombre d'enfants (filles et garçons) survivants de trafic, d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence et du nombre des femmes survivantes de violences au Bénin, en identifiant et en répondant aux causes profondes.

Ainsi, tout en œuvrant pour la création d'environnement propice à la prise en charge des survivantes, il a été également question (i) de travailler à faire appliquer la loi aux auteurs qui sont traduits devant la justice, grâce à l'implication des autorités judiciaires et de la police et (ii) de mettre en place des mécanismes de réduction de la vulnérabilité des survivantes, à travers les insertions professionnelles par exemple.

Ce faisant, le projet est en phase avec les stratégies de l'Union Européenne (principal bailleur du projet), notamment à travers la « Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains » qui a pour objet (article n°1 de la Convention), de (i) prévenir et combattre la traite des êtres humains, en garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes, (ii) protéger les droits de la personne humaine des victimes de la traite, de concevoir un cadre complets de protection et d'assistance aux victimes et aux témoins en garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que d'assurer des enquêtes et des poursuites efficaces et de (iii) promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PACTE dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de la Donga et du Plateau au Bénin a mis l'accent sur trois aspects importants de la lutte contre le phénomène de trafic, d'exploitation des enfants et des violences faites aux filles et aux femmes, que sont la prévention, la prise en charge et la promotion de la résilience. Cette approche a conduit à la création des cadres fédérateurs des engagements locaux qui mobilisent les communautés (à travers les cadres de concertation) et responsabilisent les enfants eux-mêmes dans la stratégie (à travers les clubs scolaires). Ce faisant, le projet est bien phase avec les lignes directrices du Conseil de l'Europe qui encouragent, entre autres, la mise en place de services et de mécanismes adaptés aux enfants. Il est entendu que ceux-ci protègent les droits de l'enfant et veillent à l'intérêt supérieur des enfants. Une recommandation importante demande que tous les professionnels concernés soient tenus par la loi de déclarer les incidents de violences sur enfants.

Les lignes directrices du Conseil de l'Europe ont en effet comme objectifs : (i) la protection des droits de l'enfant, et notamment de ceux qui sont victimes de violences ; (ii) la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants ; (iii) la promotion de l'adoption, de la mise en œuvre et du suivi de stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence ; (iv) le renforcement de la coopération internationale en faveur de la défense des droits de l'enfant et de la protection des enfants contre la violence.

Ainsi, le projet est non seulement pertinent, mais il est également inclusif.

5.3 Efficacité

Il a été question d'une part d'explorer les différentes interventions du projet et d'analyser dans quelle mesure le projet a été efficace notamment du point de vue des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus, de la méthodologie adoptée et les effets qui s'en sont suivis, et d'autres part d'étudier comment ce projet a contribué à l'accès à un cadre de protection communautaire pour les filles, les

garçons les femmes et les hommes ciblés, en particulier les plus vulnérables dans les départements et communes d'intervention.

5.3.1 Situation des indicateurs clés du projet PACTE

- **Connaissance des droits par les bénéficiaires**

La proportion des bénéficiaires enquêtés connaissant leurs droits a sensiblement augmenté, de 84% à 86% à mi-parcours à 93,61% au moment de l'évaluation finale ; ce qui montre une nette évolution du niveau de connaissance des bénéficiaires du projet de leurs droits.

- **Femmes et enfants (filles et garçons) exerçant leurs droits à la santé sexuelle, reproductive et maternelle**

On peut noter une **considérable augmentation du pourcentage de femmes et enfants qui rapportent exercer leurs droits à la santé sexuelle, reproductive et maternelle, passant de 28% avant le projet à 40% à mi-parcours et à 76% à la fin du projet** (une progression de 45% à 57% puis à 44,07 chez les femmes et de 12%, à 29% puis à 58,33 chez les enfants). De plus, 39% estiment « pouvoir faire elles-mêmes le choix d'adopter une méthode contraceptive » et « pouvoir se rendre elles-mêmes dans un centre de santé pour recevoir des conseils sur le planning familial ».

- **Femmes et enfants (filles et garçons) exerçant leurs droits à une vie sans violence (y compris le trafic et l'exploitation)**

Le droit à la vie sans violence qui était préoccupant dans les zones de mise en œuvre du projet PACTE avant la mise en œuvre du projet a considérablement augmenté, de seulement 28% personnes cibles (femmes, enfants) à 77% à mi-parcours et à 86,13% qui peuvent : i) dénoncer les cas de traite des enfants, ii) dénoncer les cas de violences faites sur les filles et les femmes, puis iii) refuser et dénoncer les cas de mariages forcés dans leur localité.

De façon désagrégée, il faut retenir :

- Une situation de base au niveau des femmes qui a évolué de 35% à 86% puis à 96,61%,
- Une situation de base au niveau des enfants qui a évolué de 17% à 69% puis à 75,83%.

Ces évolutions se ressentent effectivement à travers les réponses spontanées collectées auprès de ces différentes cibles. ***Ceci vient confirmer l'augmentation des connaissances sur les droits des enfants, des filles et des femmes, et une fois de plus la pertinence et l'efficacité du projet***

5.3.2 Connaissance du projet PACTE, participation et accessibilité des cibles aux activités

La connaissance de l'existence d'un projet chez les bénéficiaires et les parties prenantes est une importante condition qui détermine son efficacité. Elle constitue l'une des preuves de sa pertinence et de sa mise en œuvre. En effet, si le projet apporte des réponses actuelles aux problèmes des populations, il va sans dire que ces dernières ne manqueront pas d'en connaître son existence. La connaissance du projet est aussi, entre autres un des facteurs déterminants pour la participation. En effet, les bénéficiaires et autres parties prenantes ne sauraient participer à la mise en œuvre du projet sans en connaître l'existence, les objectifs, les résultats attendus et les approches de sa mise en œuvre.

Ainsi, la présente enquête révèle **que près de 77,5% des parents (contre 73% des parents à mi-parcours) déclarent connaitre le projet PACTE**, ce qui constitue donc, entre autres une preuve que l'intervention a véritablement eu lieu dans les communautés ciblées. En lien avec la connaissance du

projet, **70% des parents et enfants déclarent avoir déjà pris part à des activités sur la lutte contre le trafic, l'exploitation et la violence à l'égard des enfants et les femmes**. La participation des enfants (filles et garçons) aux activités est plus faible que celle des parents, soit 75,42% pour les parents et 59,17% pour les enfants.

Tableau 11 : Connaissance et participation aux activités du projet PACTE

	Niveau des indicateurs calculés						
	Global	**Femmes**	**Hommes**	**Parents**	**Filles**	**Garçons**	**Enfants**
Connaissez-vous le projet PACTE ?	**77,5%**	39,58%	37,91%	**77,5%**	**-**	-	-
Avez-vous déjà pris part à des activités sur la lutte contre le trafic, l'exploitation et la violence sur les enfants et les femmes ?	**70,00%**	39,58%	35,83%	**75,42%**	30,83%	28,33%	**59,17%**

Source *: Enquête de terrain, décembre 2019*

~~Il est important de noter que la portée du projet va théoriquement au-delà des frontières physiques et géographiques établies pour l'intervention, car du fait des effets d'entrainement, une bonne frange des enfants se situant dans les villages voisins des villages d'intervention et encore des communes immédiates aux huit (8) communes du projet PACTE pourraient avoir été touchés.~~

Voir fiche avec OSC (témoigange)

5.3.3 Niveau de connaissance des filles et garçons et des réseaux de jeunes

72,5% des enfants ont répondu savoir à quelle structure recourir pour se protéger en cas de trafic, d'exploitation ou de violences. En d'autres termes, à peu **près 7 enfants sur 10 connaissent les systèmes de référencement et réseaux de protection mis en place**. Ce niveau atteint à mi-parcours de mise en œuvre du projet PACTE révèle une certaine efficacité. C'est dire que les enfants sont de plus en plus aguerris sur les bases fondamentales du respect de leurs droits.

Tableau 12 : Connaissance des structures de recours par les enfants

	Fille	**Garçon**	**Total**
Non	12	21	33
Oui	48	39	87
Total	60	60	120
Proportion	10,00%	17,50%	**27,50%**
Proportion	40,00%	32,50%	**72,50%**

Source *: Enquête de terrain, décembre 2019*

Le tableau ci-dessous montre les connaissances des enfants sur les différentes voies de recours qu'ils peuvent utiliser quand ils sont face à un problème de trafic d'enfants ou de violences faites aux filles et aux garçons. Ainsi, les filles et garçons interrogés estiment qu'en cas de trafic, d'exploitation et de violence, ils doivent s'adresser aux forces de l'ordre et de sécurité publique (32,5%) pour bénéficier de protection ou aux Centres de promotion sociale (10%) pour bénéficier d'une prise en charge.

Tableau 13 : Connaissance des structures de recours connus par les enfants

Structures de recours	**Fille**	**Garçon**	**Total**	**Proportion**

Police républicaine	56	42	98	81,66%
Centre de Promotion Sociale (CPS)	35	26	61	70,11%
Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)	19	14	33	37,93%
Organisation de la Société Civile (OSC / ONG intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant et la femme)	11	10	21	24,14%
Justice légale (Tribunal, Élus locaux)	15	5	20	22,99%
Autres groupements et organisations communautaires	8	1	9	10,34%
Centre de santé	1	0	1	1,15%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Cette tendance confirme la déclaration du membre d'un groupement AVEC rencontré à Kétou selon laquelle « c'est le grand frère, âgé d'environ 16 ans, qui a donné l'alerte par rapport à un cas de trafic d'enfant ». ***Ainsi, CARE Bénin-Togo gagnerait, dans le cadre de futures interventions, à renforcer les réseaux de jeunes afin de les aguerrir davantage à devenir de véritables acteurs du recul du phénomène au sein des communautés.***

Dans le même temps, la plupart des enfants enquêtés ont déjà eu recours à ces structures**. En effet, 87 parmi les enfants interrogés (soit 72,5%) ont indiqué avoir eu recours à ces systèmes pendant la période de mise en œuvre du projet. En revanche, seuls 62 parents (soit 26%) ont recouru aux systèmes de référencement et réseaux de protection**. La petitesse de ces taux est à nuancer. Elle n'illustre pas forcément une faible utilisation des systèmes de référencement, les personnes enquêtées ici n'ayant pas été sélectionnées sur la base du fait qu'ils ont été des témoins d'un cas de trafic d'enfants ou de violence faites aux femmes et aux filles.

Tableau 14 : Recours aux systèmes de référencement et réseaux de protection par les parents

	Femme	**Homme**	**Total**
Non	82	96	178
Oui	36	26	62
Total	118	122	240
Proportion Non	34%	40%	74%
Proportion Oui	15%	11%	26%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Les raisons/motivations qui ont conduit certains parents à recourir aux systèmes de référencement et aux réseaux de protection ont été les suivantes :

- Participer à une activité (72,58%) (après avoir pris part à une activité de sensibilisation. Il a pris conscience du phénomène) ;
- Signaler un cas de trafic, d'exploitation ou de violence (22,58%) ;
- Accompagner un.e survivant.e (12,9%) ;
- Prendre une information (48,39%).

Ces informations renforcent donc l'analyse selon laquelle le phénomène de trafic, d'exploitation et de violence exercée sur les enfants et les femmes existe encore dans les localités couvertes par le projet PACTE. Par ailleurs, il faut également retenir que les parents ont eu davantage recours à la Police

Républicaine (81,66%), aux Centres de promotion sociale (62,9%) puis aux Organisations de la société civile (41,94%).

5.3.4 Niveau de respect des droits des femmes et des enfants par les communautés bénéficiaires

- **Connaissance des droits**

La prise de conscience par rapport à ses droits spécifiques constitue, pour les acteurs ciblés, l'avant-garde des mécanismes de lutte contre les phénomènes de trafic, d'exploitation et de violence.

Tableau 15 : Connaissance des droits

	Niveau des indicateurs calculés						
	Global	**Femmes**	**Hommes**	**Parents**	**Filles**	**Garçons**	**Enfants**
Savez-vous que chaque homme-femme-enfant (fille et garçon) a des droits que chacun doit respecter ?	**93,61%**	46,25%	46,66%	**92,92%**	48,33%	46,66%	**95%**

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Les parents constituent un maillon essentiel de mise en œuvre du projet. Dans cette dynamique, on comprend logiquement qu'ils soient les premiers à être sensibilisés sur la prise de conscience par rapport à ce qui est défini comme étant les droits de chacun. Globalement, **93,61% (contre 86% à mi-parcours) de tous les enquêtés indiquent savoir que chaque être humain à des droits et que particulièrement les enfants (filles et garçons) et les femmes ont des droits spécifiques**. Les parents sont les plus informés (92,92% d'entre eux). 95% des enfants interrogés ont connaissance de l'existence de ces droits spécifiques. Le niveau de connaissance des enfants sur leurs droits spécifiques qu'ils connaissent réellement est détaillé dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : Vue d'ensemble du niveau de connaissances des droits spécifiques par les enfants

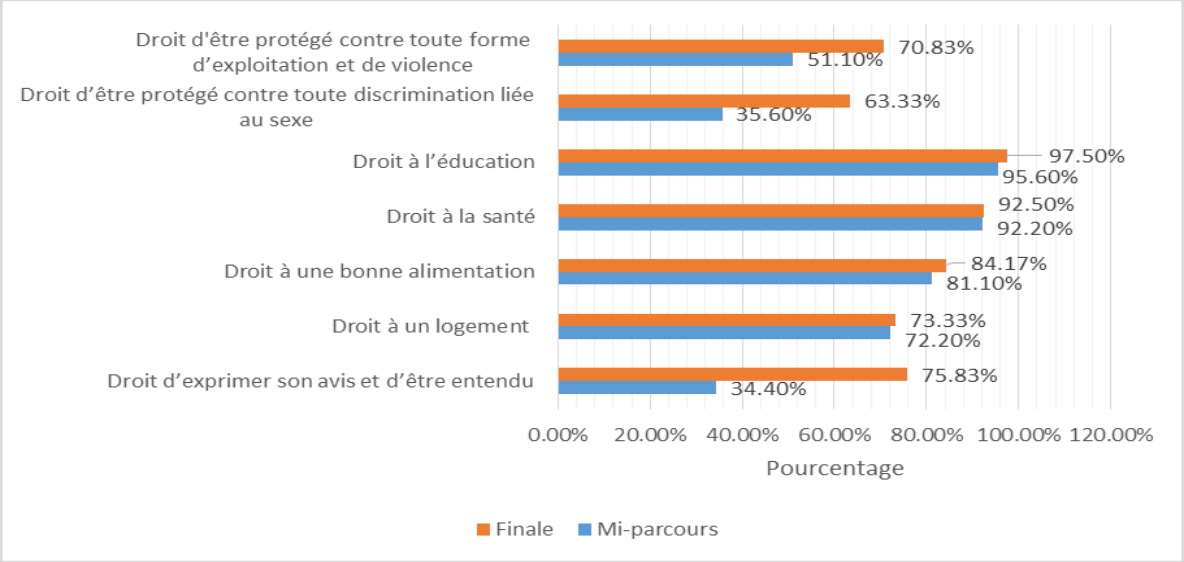

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

A partir de ce graphique, on retient fondamentalement que 1 enfant sur 2 a intériorisé le fait qu'il a le « droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation et de violence ». Notons que la connaissance de tous les droits par les enfants a connu une amélioration.

- **Opinion des femmes par rapport à la situation du respect de leurs droits**

L'opinion des femmes enquêtées sur la situation du respect de leurs droits est présentée dans le tableau ci-après. Au regard des données présentées dans le tableau, et selon les femmes enquêtées, la situation du respect de leurs droits s'est améliorée de manière significative dans les localités ciblées, et au niveau de chaque type de droits. Ceci dénote que des changements interviennent au sein des communautés bénéficiaires des activités du projet PACTE.

Tableau 16 : Situation de jouissance des droits selon les femmes

	Avant le projet	À mi-parcours	À la fin du projet
Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre	24,5%	62,7%	96,46%
Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre	23,6%	59,1%	90,27%
Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle	18,2%	59,1%	88,7%
Le droit au respect de la vie privé	13,6%	49,1%	86,96%
Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi	26,4%	51,8%	86,09%
Le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression et le droit à la liberté d'association	20,9%	52,7%	75,65%
Responsabilité et réparation (Possibilité d'exiger que l'auteur d'une violence, assume son acte ainsi que sa réparation)	23,6%	41,8%	73,33%
Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science	8,2%	50,9%	69,57%
Le droit de choisir de se marier ou non, de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment	20,9%	54,5%	61,74%
Le droit à l'éducation et à l'information	9,1%	52,7%	58,26%

Source : Enquête de terrain, décembre 2019

Les moyens mis en œuvre ont permis d'atteindre de façon considérable les objectifs fixés. Les groupements des femmes en AVEC ont reçu des appuis matériels destinés à améliorer leurs capacités de production, stockage et transformation des produits agricoles, et adaptés aux besoins exprimés par chaque groupement. H.S., membre d'une AVEC, témoigne : ***« le projet nous a appuyé, notre groupement [a bénéficié de] quatre sacs d'arachides que nous avons vendus et sur lesquels nous avons spéculé. Ces bénéfices ont permis à force de réinvestissement d'accroître le pouvoir financier du groupement et nous en avons partagé les fruits. En dehors de notre groupement, ceux qui ont exprimé des besoins en élevage ont été aussi appuyé dans ce sens de même que les autres qui ont souhaité des appuis pour la fabrication de savons ».***

Par ailleurs, les clubs scolaires, une fois mis en place, ont permis de passer en revue à travers les causeries éducatives organisées à leur attention les thématiques des droits et devoirs de l'enfant, de trafic, de harcèlement sexuel, de mariages précoces et forcés, et des différentes formes de violences basées sur le genre. Les sanctions qui sont applicables et les dispositions légales portant prévention et répression en la matière au Bénin ont également été abordées. Les comités de veille, d'alerte, de dénonciation et de protection, en collaboration avec ces clubs scolaires et avec l'appui des responsables des Centres de promotion sociale, les directeurs des écoles et collèges, les représentants de la Police républicaine et les leaders religieux et locaux ont formé un arsenal efficace qui a été déployé dans les localités d'intervention pour atteindre les objectifs du projet. Dans ce cadre, F.V., leader communautaire dans la commune de Kétou, atteste : *« **le projet PACTE a eu cette particularité de fédérer les différentes forces vives de la localité même les responsables de la Police républicaine. Les cas de viols, de violences faites aux femmes et de trafic d'enfants ont régressé du fait de la présence des forces de sécurité et des autorités étatiques locales dans le dispositif de lutte et de veille. Tous les projets n'ont pas cette capacité ».***

Il se dégage donc que la synergie d'action a été un vecteur très important de réussite des différentes interventions. Il continue en confiant ceci : *« **Dès que les ressources des caisses des groupements AVEC ont commencé à s'accroître, certains malintentionnés qui sont dans nos milieux ont toujours la volonté de semer le désordre notamment en empruntant de l'argent sans la réelle intention de rembourser. Mais le dispositif mis en place est un renfort qui nous permet de contrecarrer ces gens-là. Il ne faut pas que le projet nous laisse en si bon chemin parce que nous embrassons de grosses sommes d'argent actuellement avec le développement spectaculaire de ces groupements ».***

Cette efficacité se traduit aussi par un mouvement économique et social d'ensemble qui nait automatiquement dans les zones interventions du projet. Dans le village d'Adakplamé, dans la Commune de Kétou, Département du Plateau, H.A. femme leader, précise : « ***le projet a induit plusieurs autres effets positifs, [nous formions] sept groupements AVEC au départ, nous en sommes aujourd'hui à cinquante groupements. De sorte que chaque jour, il y a toujours un village non encore atteint qui se manifeste pour qu'on aille installer un groupement là-bas. [De plus,][…] de façon provisoire, les autorités de l'Agence territoriale de développement agricole ont décidé que les intrants agricoles [distribués] serviront les membres de ces groupements avant toute autre personne qui n'est pas dans ces groupements. Cela permettra de fournir ces services aux plus sérieuses personnes avant tout autre qui ne s'identifie pas à ce mouvement d'ensemble ».*** Cela dénote bien des effets positifs induits par ce projet aussi bien dans la conscience populaire mais aussi dans les habitudes de gestion des autorités locales et étatiques.

5.4 Effets et impacts du projet

5.4.1 Impacts immédiats positifs et négatifs du projet

- **Effets sur la prise en charge**

Au prime abord, **pour 78,33% (contre 78% à mi-parcours) des parents enquêtés, le projet PACTE a contribué à une meilleure prise en charge des enfants survivants** de trafic, d'exploitation et de violences comparativement au passé.

- **Effets sur les capacités d'action des bénéficiaires face au phénomène**

Du point de vue des enfants, les résultats obtenus s'énumèrent en termes de capacité à agir et réagir pour faire respecter leurs droits. Ainsi, approximativement **6 enfants sur 10 enquêtés (sur un total de 120 enfants) affirment disposer des capacités nécessaires pour amener les décideurs de leurs localités à faire respecter leurs droits. En plus, 97,5% (contre 91% à mi-parcours) indiquent que le projet PACTE a permis d'améliorer leur connaissance sur les sujets relatifs à la lutte contre le trafic des enfants et les Violences faites aux filles et aux femmes**. Il est important de faire remarquer que les entretiens approfondis avec ces enfants ont prouvé qu'ils connaissent le sujet même si réellement ils n'en maîtrisent pas tous les contours. L'effet immédiat ici est donc la prise de conscience par ces cibles vulnérables des dispositions à prendre en cas de trafic, d'exploitation et de violence.

- **Manifestation du recul du phénomène**

Si les données précédentes renseignent que le trafic, l'exploitation et la violence sur les enfants (filles et garçons) et les femmes ont reculé, il importe d'apprécier la manifestation de ce recul.

Tableau 17 : Manifestation du recul de l'exploitation et des violences faites aux filles et aux femmes selon les parents interrogés

	Proportion
Diminution du nombre de cas d'enfants survivant(e)s de trafic	65%
Diminution du nombre de cas d'enfants survivant(e)s d'exploitation	42,5%
Diminution du nombre de cas d'enfants survivant(e)s de violence	45%
Diminution du nombre de cas filles survivantes de mariage forcé ou précoce	77,5%
Diminution du nombre de cas de femmes battues	77,5%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

- **Solutions envisagées face au phénomène**

La problématique du trafic et des violences basées sur le genre est d'abord d'ordre socio-culturel avant d'être économique. Dans ces conditions, c'est la prévention à travers des actions visant le changement des attitudes et pratiques qui apparaissent comme options porteuses plutôt que les sanctions.

C'est d'ailleurs ce qui se dégage des solutions envisagées par les enquêtées, en termes de réponse positive. En effet, 78,06% (contre 27% à mi-parcours) des enquêtés déclarent qu'il faut mettre l'accent sur la « sensibilisation des leaders religieux, d'opinion et élus locaux sur les textes et loi relatives à ces pratiques ». En deuxième lieu, c'est la « sensibilisation des communautés sur les conséquences de ces pratiques en formant un plus grand nombre des catalyseurs et des membres des groupes influents » qui est proposée par les enquêtés à 73,33% (contre 25,5% à mi-parcours). Ce qui vient renforcer l'approche préventive que requiert la gestion de la problématique en milieu communautaire.

Tableau 18 : Les options pour lutter contre les phénomènes de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes selon le point de vue des cibles

	Parents	Enfants	Global
Sensibilisation des leaders religieux, d'opinion et élus locaux sur les textes et loi relatives à ces pratiques	80%	74,17%	78,06%
Sensibilisation des communautés sur les conséquences de ces pratiques en formant les catalyseurs et les membres des groupes influents	73,75%	72,5%	73,33%
Renforcement des mécanismes de prévention et d'assistance aux victimes (filles, femmes et enfants)	44,17%	31,67%	40%

Renforcement de l'autonomie des femmes (argent, crédit)	40,83%	21,67%	34,44%
Renforcement des mesures répressives (sanctions)	22,92%	13,33%	19,72%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

- **Capacité des enfants à influencer les décideurs en matière de respect des droits**

Comme l'indique le tableau ci-dessous, bien plus de la moitié des enfants indique « disposer des capacités pour amener les décideurs à faire respecter leurs droits » ; les garçons se sentent plus outillés que les filles en la matière. Cependant, l'autre moitié des enfants enquêtés ne se sent pas encore assez outillée pour amener les décideurs à faire respecter leurs droits. Ceci constitue une préoccupation assez sérieuse pour la durabilité du projet. En effet, ce sont ces mêmes enfants qui sont dans les clubs scolaires et contribuent à l'animation des réseaux de protection et de lutte contre le trafic, l'exploitation et les autres formes de violences basées sur le genre y compris le mariage forcé et précoce.

Tableau 19 : Capacités des enfants à amener les décideurs de votre localité à faire respecter les droits des enfants

Selon vous, disposez-vous actuellement des capacités nécessaires pour amener les décideurs de votre localité à faire respecter vos droits ?	**Fille**	**Garcon**	**Total**	**Proportion**
Oui	59	56	115	95,83%
Non	1	4	5	4,17%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

- **Effets du projet sur la lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les violences faites aux filles et aux femmes**

Comme l'indiquent les deux tableaux suivants, la majorité des enfants (95,83% contre 91% à mi-parcours), aussi bien les filles que les garçons, déclare que le projet a impacté positivement la dynamique de la lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les violences faites aux filles et aux femmes dans les communautés. Selon les enquêtés (69,23% contre 50% à mi-parcours), cet effet est particulièrement remarquable à travers l'amélioration de la répression contre les auteurs des trafics et des violences faites aux filles et aux femmes. Enfin, environ 54% des enquêtés estiment que le projet a impacté positivement (en réduisant) l'exploitation économique et/ou sexuelle des enfants. Ces chiffres constituent des preuves éloquentes de l'effet que le projet PACTE produit dans les localités ciblées.

Tableau 20 : Effets du projet sur la lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les VFF selon les enfants

Selon vous, le projet PACTE a-t-il amélioré quelque chose en matière de lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les Violences faites aux filles et aux femmes ?	**Fille**	**Garçon**	**Total**	**Proportion**
Oui	44	40	84	70,00%
Non	16	20	36	30,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Tableau 21 : Effets du projet sur les cibles : les changements opérés selon les enfants

Changements opérés selon les enfants	Pourcentage
Réduction des mariages précoces	88,03%
Réduction des mariages forcés	82,05%
Réduction des violences faites aux filles et aux femmes	70,94%
Amélioration de la répression contre les auteurs des trafics, de l'exploitation et des violences faites aux filles et aux femmes	69,23%
Réduction du trafic d'enfants, de l'exploitation et des violences faites aux filles et aux femmes	64,96%
Accès facile aux systèmes de référencement	58,12%
Réduction de l'exploitation économique et/ou sexuelle	53,85%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

5.4.2 Evolution de quelques indicateurs du projet PACTE

81,36% (contre 50% à mi-parcours) des femmes affirment qu'elles peuvent de leur propre volonté se rendre dans un centre de santé pour recevoir des conseils sur le planning familial. De plus, 83,05% (contre 76% à mi-parcours) d'entre elles pensent pouvoir elles-mêmes faire le choix d'adopter une méthode contraceptive.

En revanche, la situation après la mise en œuvre de la période sous revue des activités du projet PACTE est telle que les personnes vulnérables qui sont les premiers bénéficiaires des activités du projet indiquent que la situation change. En effet, **pour 88,75% (contre 82% à mi-parcours) des parents, les pratiques de trafic, d'exploitation et de violence sur les enfants (filles et femmes surtout) ont diminué dans leur localité.**

Tableau 22 : Situation actuelle des phénomènes trafic, d'exploitation et de violence sur les enfants selon le point de vue des parents

	Femme	Homme	Total	% femmes	% hommes	%total
En diminution	106	107	213	44,17%	44,58%	**88,75%**
En augmentation	0	1	1	0,00%	0,42%	**0,42%**
N'a pas changé	3	7	10	1,25%	2,92%	**4,17%**
Ne sais pas	9	7	16	3,75%	2,92%	**6,67%**
Total	118	122	240	49,17%	50,83%	**100,00%**

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

La situation du point de vue des enfants semble être la même à la différence que ces derniers ont rappelé avoir connaissance de certains enfants dont les droits ont été violés. Pour 21,67% (contre 22% à mi-parcours) de ces enfants enquêtés, leurs proches amis ont été mariés trop tôt.

Tableau 23 : Situation actuelle du mariage forcé et précoce des filles du point de vue des enfants

	Proportions		
	Filles	Garçons	Total
Proportion d'enfants qui affirment que certains parents dans le village marient leur fille avant l'âge de 18 ans	15 %	10,83%	25,83% (contre 31,9% à MP)
Proportion d'enfants qui affirment connaitre certains de leurs amis enfants qui ont été mariés par leurs parents	8,33%	2,5%	10,83%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

- ~~**Renforcement des capacités en matière des droits**~~

~~Au regard des réponses obtenues auprès des enquêtés, il ressort que le projet a contribué sensiblement à améliorer la capacité des bénéficiaires à exercer des droits en matière protection sociale et de santé sexuelle. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, toutes les variables ont augmenté après l'intervention du projet.~~

~~*Tableau 24 : Renforcement des capacités en matière des droits*~~

-	~~**Mi-parcours**~~		~~**Finale**~~
~~**Parmi les droits ci-après, veuillez citer ceux que vous pouvez exercer grâce à l'avènement du projet ?**~~	~~**Avant le projet**~~	~~**Avant le projet**~~	~~**Après le projet**~~
~~Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre~~	~~24,50%~~	~~24,50%~~	~~96,46%~~
~~Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre~~	~~23,60%~~	~~23,60%~~	~~90,27%~~
~~Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle~~	~~18,20%~~	~~18,20%~~	~~88,70%~~
~~Le droit au respect de la vie privé~~	~~13,60%~~	~~13,60%~~	~~86,96%~~
~~Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi~~	~~26,40%~~	~~26,40%~~	~~86,09%~~
~~Le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression ; et le droit à la liberté d'association~~	~~20,90%~~	~~20,90%~~	~~75,65%~~
~~Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science~~	~~8,20%~~	~~8,20%~~	~~69,57%~~
~~Le droit à l'éducation et à l'information~~	~~9,10%~~	~~9,10%~~	~~58,26%~~
~~Le droit de choisir de se marier ou non, de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment~~	~~20,90%~~	~~20,90%~~	~~61,74%~~
~~Responsabilité et reparation~~	~~23,60%~~	~~23,60%~~	~~73,33%~~

~~**Source** : Enquête de terrain, décembre 2019~~

5.4.3 Appréciation des résultats du projet par les bénéficiaires et les acteurs stratégiques

Du point de vue des associations et des leaders rencontrés lors des collectes de données qualitatives, il ressort une **unanime satisfaction quant au projet**.

A Pobè, dans le Département du Plateau, les entretiens de groupe réalisés avec les AVEC et de leaders révèlent que les impacts du projet sont bien perçus et appréciés. A l'unanimité, ils soutiennent que le projet est une réponse utile aux initiatives engagées par les leaders et les associations. « Le Pacte est venu en renfort aux initiatives des associations de lutte contre ces phénomènes et c'est en ce sens qu'il a fédéré les énergies et qu'il a sorti une majeure partie de la population de l'ignorance fatale », atteste un leader lors de l'entretien.

De bonnes appréciations sont aussi notées du côté des parents bénéficiaires et des enfants.

Tableau 25 : Situation avant et après sur les potentialités des enfants

	Avant (mi-parcours)	**Après (finale)**
Est-ce qu'actuellement, vous pouvez dénoncer les cas de trafic des enfants ?	**71,40%**	77,50%
Est-ce qu'avant le projet, vous pouviez dénoncer des cas de violences faites	12,60%	23,33%

sur les filles/femmes dans votre localité ?		
Est-ce qu'actuellement, vous pouvez dénoncer les cas de violences faites sur les filles/femmes dans votre localité ?	**68,90%**	88,33%
Est-ce qu'avant le projet, vous pouviez refuser/dénoncer les cas de mariages forcés dans votre localité ?	21,00%	25,00%
Est-ce qu'actuellement, vous pouvez refuser/dénoncer les cas de mariages forcés dans votre localité ?	**65,50%**	73,33%

Source : Enquête de terrain, décembre 2019

Par ailleurs, le projet PACTE a contribué au renforcement des capacités de ces jeunes à disposer de plus d'informations sur ce qui est leur droit en matière de sexualité, et 68% des enfants ont indiqué qu'ils connaissent mieux leur droit aujourd'hui grâce aux activités du projet. Il en est de même pour l'amélioration des mécanismes de lutte contre le trafic des enfants et les violences faites aux filles et aux femmes que 91% des enfants indiquent comme étant un acquis du projet.

5.4.4 Accessibilité aux services de prise en charge et de réhabilitation

L'amélioration des services de prise en charge et de réhabilitation des survivant(e)s de trafic, d'exploitation et de violences basées sur le genre suppose également que les requérants obtiennent gain de cause. Il faut noter que les enfants (83,33% contre 75% à mi-parcours) estiment disposer des capacités nécessaires pour amener les décideurs de sa localité à faire respecter ses droits justifient leur position par le fait qu'ils ont un accès plus facile à un cadre de protection communautaire grâce au projet PACTE. De façon précise, par rapport à l'accès au cadre communautaire de protection, les enfants enquêtés précisent qu'ils peuvent facilement :

- Dénoncer les des cas de violences faites sur les filles/femmes : 88,33%
- Avoir accès à un système de référencement : 58,12%
- Réclamer un droit : 66,67%

L'information mise à disposition des enfants constitue une base importante pour renforcer, capter et faire développer le côté positif de ces pratiques.

5.4.5 Amélioration des comportements et attitudes des communautés

En lien avec l'appréciation des bénéficiaires du projet PACTE, l'amélioration des attitudes relatives aux phénomènes de trafic, d'exploitation et de violence envers les enfants et les femmes, commence premièrement par les enfants puis ensuite les femmes.

A cet égard, l'enquête a étudié la réaction des enfants face à une situation de trafic, d'exploitation et de violence envers les enfants et les femmes, comme présenté ci-dessous. On retient que **71% des enfants indiquent des attitudes qui peuvent s'avérer salvatrices en cas de trafic, d'exploitation ou de violence à leur égard ou à l'égard d'un proche.**

Graphique 2 : Illustration graphique des réactions des enfants face aux phénomènes de TEV

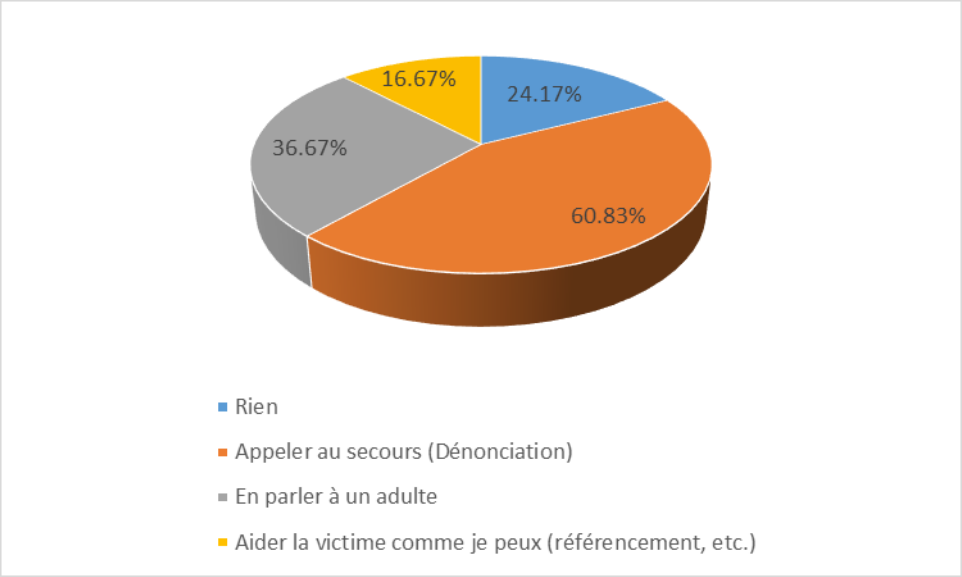

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

En second lieu, l'attitude des parents constitue le second niveau d'appréciation des améliorations. Tout d'abord, **26,67%** (contre 31,5% à mi-parcours) des parents enquêtés ont indiqué avoir déjà été témoins d'un cas de trafic d'enfants, d'exploitation ou de violence sur un enfant.

La diminution du taux des parents ayant été témoins du phénomène entre la période de mi-parcours à la fin du projet peut signifier un recul du phénomène lui-même. C'est-à-dire, les cas sont moins fréquents et c'est pourquoi, ces acteurs en ont été moins témoins.

Tableau 26 : Répartition des parents suivant le fait qu'ils aient été témoin de TEV

	Femme	Homme	Total
Non	85	91	176
Oui	33	31	64
Total	118	122	240
Proportion Non	72,03%	74,59%	73,33%
Proportion Oui	**27,97%**	**25,41%**	**26,67%**

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Pour les parents ayant déjà été témoins d'un cas de trafic d'enfants, d'exploitation ou de violence sur un enfant, les réactions qu'ils ont indiqué avoir eu sont présentées dans le tableau qui suit. L'attitude de signaler les auteurs à la Police reste toujours faible à la fin du projet (14,06%) contre 8,9% à mi-parcours.

Cette tendance demeure un challenge pour les actions postérieures en matière de lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les violences faites aux filles et aux femmes. En effet, la dénonciation constitue un acte majeur de déclanchement de la prise en charge des survivantes. Car, sans l'information, aucune mesure de soutien ne peut être déployée pour la protection et la résilience de la survivante.

La dénonciation reste faible en raison de certaines perceptions sociales qui présentent le dénonciateur comme un traitre. Ce dernier faisant parfois même objet de stigmatisation, voire de menaces diverses.

Ainsi, même si les populations sont conscientes de ce que le phénomène de trafic, d'exploitation et de violence est à bannir, elles ne manquent pas parfois de porter un regard stigmatisant sur les dénonciateurs. Ce qui du coup décourage les dénonciations. Il sera question pour les fois à venir d'innover dans les mécanismes d'incitation à la dénonciation pour contribuer à la baisse du phénomène.

Le signalement n'est pas encore systématique, et les attitudes restent presque les mêmes qu'à mi-parcours (14,5% d'enquêtés ont signalé les cas dont ils ont été témoins).

Tableau 27 : Réactions des parents ayant été témoins de trafic, d'exploitation ou de violence faites aux filles et aux femmes

Réactions	Mi-parcours	Finale
J'ai signalé les auteurs à une personne influente (leader)	9,80%	0%
J'ai logé/caché la survivant(e)	1,90%	1,56%
J'ai éloigné la survivant(e)	2,30%	4,69%
J'ai ramené la survivante au centre de santé	6,10%	4,69%
J'ai signalé les auteurs à une autorité communal/villageoise (chef quartier, chef village Chef Arrondissement)	14,50%	4,69%
J'ai ramené la survivante au centre de promotion sociale	7,50%	9,38%
J'ai ramené la survivante au siège d'une ONG de protection	6,10%	10,94%
J'ai pris la défense du survivant (e) (y compris violence)	12,10%	12,50%
J'ai signalé les auteurs à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche	8,90%	14,06%
Je n'ai rien fait	7%	18,75%
J'ai sensibilisé les auteurs	23,80%	50,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Concernant les parents qui ont indiqué n'avoir jamais été témoin, les réactions qu'ils auraient eues lorsqu'ils sont en face d'un enfant survivant de trafic, d'exploitation ou de violence sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 28 : Réactions des parents lorsqu'ils seraient en face d'une situation de trafic, d'exploitation ou de violence faites aux filles et aux femmes

Réactions	Parents ayant été témoins de TEV
J'ai logé/caché la survivante	2,30 %
J'ai ramené la survivante au centre de santé	4,02%
J'ai éloigné la survivante	5,17 %
Je n'ai rien fait (rendre cette modalité exclusive pour les autres, Si l'enquêté la choisi, il ne peut choisir les autres)	5,75%
J'ai pris la défense du survivant(e) (y compris violence)	6,90 %
J'ai signalé les auteurs à une personne influente (leader)	22,99%
J'ai ramené la survivante au centre de promotion sociale	24,14%
J'ai ramené la survivante au siège d'une ONG de protection	33,91%
J'ai signalé les auteurs à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche	35,06%
J'ai signalé les auteurs à une autorité communal/villageoise (chef quartier, chef village Chef Arrondissement)	40,80%
J'ai sensibilisé les auteurs	64,94 %

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

5.4.6 Niveau de la responsabilisation à chaque niveau de la société pour dénoncer et réprimer le trafic, l'exploitation et les violences envers les enfants et les femmes

Selon 85,42% d'entre des parents enquêtés, la communauté est mieux informée (contre 78,3% à mi-parcours). 83,75% parents enquêtés (contre 80,2% à mi-parcours) pensent que la communauté est plus réactive sur les la prise en charge des enfants et des femmes victimes de trafic, d'exploitation et de violences. En outre, 75,83% des parents enquêtés (contre 77,1% à mi-parcours) disent que les dénonciations de personnes qui maltraitent ou trafiquent les enfants se font aujourd'hui sans difficulté.

Tableau 29 : Récapitulatif de la situation actuelle de responsabilisation selon les parents

	Femme	Homme	Proportion globale
La communauté est aujourd'hui mieux informée et attentionnée sur les faits liés au trafic, exploitation et violence sur les enfants et les personnes vulnérables	42,5%	42,91%	85,42%
La communauté est plus réactive sur la prise en charge des enfants survivants de trafic, exploitation et violence	41,25%	42,5%	83,75%
Les dénonciations de personnes qui maltraitent ou trafiquent les enfants se font aujourd'hui sans difficulté	39,16%	36,66%	75,83%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Les acteurs de la communauté tels que les leaders communautaires, les organisations non gouvernementales, les acteurs publics des centres de santé et des Centres de promotion sociale sont activement bien engagés dans les actions de lutte contre les phénomènes sous revus. En effet, les données obtenues auprès des parents par enquête quantitative indiquent qu'au moins 9 d'entre eux sur 10 reconnaissent que ces différents acteurs jouent actuellement le rôle qui est le leur.

Tableau 30 : Récapitulatif des appréciations des rôles des acteurs communautaires selon les parents

	Très bien, acceptable et bien	Ne sait pas et pas du tout
Selon vous, les acteurs (CPS, ONG, PTF, etc.) de la protection sont-ils effectivement bien engagés dans la lutte contre la traite et l'exploitation	95,83%	4,17%
Selon vous, les leaders communautaires s'impliquent-ils effectivement dans des initiatives locales de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes est réelle ?	94,58%	5,42%
Comment appréciez-vous l'efficacité des mécanismes de prévention et d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence et d'exploitation de votre localité ?	100%	0,00%

***Source** : Enquête de terrain, décembre 2019*

Par ailleurs, selon la majorité (91,25% contre 89% à mi-parcours) des enquêtés, les autorités, leaders et services communaux en charge de la protection des enfants et des personnes vulnérables sont

davantage à l'écoute qu'auparavant. Ces résultats confirment l'effet des interventions du projet sur les acteurs clés de sa mise en œuvre. Toutefois, il convient de souligner que malgré cette opinion positive des enquêtés vis-à-vis de ces acteurs stratégiques, il n'en demeure pas moins qu'il existe un besoin de renforcement des acteurs stratégiques afin qu'ils puissent mieux assumer leur rôle.

Tableau 31 : Autorités, Leaders, Services communaux davantage à l'écoute (Q38 chez les prents)

	Femme	Homme	Total	% Femmes	% Hommes	Total
Oui	105	114	219	43,75%	47,5%	**91,25%**
Ne sais pas	6	5	11	2,5%	2,08%	**4,58%**
Non	7	3	10	2,92%	1,25%	**4,17%**
Total	118	122	240	49,17%	50,83%	**100,00%**

Source *: Enquête de terrain, décembre 2019*

Les entretiens réalisés avec les groupes stratégiques, parties prenantes à la mise en œuvre du projet ont également révélé quelques effets, notamment sur le plan des attitudes. En effet, plusieurs enquêtés ont affirmé que le phénomène de grossesses précoces, dû au mariage précoces et forcés organisés par les parents et/ou les familles et qui est une forme de violence faites aux filles, a régressé dans plusieurs localités d'intervention. Ainsi, selon ces acteurs, les cas de grossesses de jeunes femmes en apprentissage et en cours de scolarisation ont diminué dans leurs localités.

À ce sujet, H.S. membre du groupement AVEC de le village d'Adakplamé, une Commune de Kétou, dans le département du Plateau, souligne : ***« c'est en période de fête de fin d'année que les filles tombent en état de grossesses. Elles veulent toujours des pagnes pour les fêtes. Les hommes, étant conscients de ce besoin, les invitent et tiennent des rapports sexuels parfois forcés avec elles au point même de les déchirer pour leur donner le pagne voulu. Mais à ma connaissance, cette situation ne s'est plus produite ces dernières années et ne se reproduira plus avec l'intervention du projet PACTE ».***

De même, les comportements au sein des foyers ont été revus grâce aux séances de causeries débats et de sensibilisation sur les droits et devoirs des membres du couple pour qu'il ait la paix. Dans la commune de Pobè, le comptable de l'OSC GABF affirme : ***« cette femme membre AVEC que vous voyez est une survivante du projet. Elle s'appelle L.D. Elle était toujours victime des violences de la part de son mari mais avec les causeries débats, son mari et elle ont compris beaucoup de choses et les coups et blessures ont cessé ».*** Plusieurs exemples pareils illustrent du changement de comportements dans les divers domaines pris en charge par le projet.

Les mariages forcés ont également régressé. Même les imams ont changé de comportement et ne célèbrent plus les mariages précoces, forcés et clandestins dans les milieux à forte domination des habitudes du genre. C'est ce que Monsieur E.F. point focal en charge de la protection des mineurs et des problèmes liés au genre dans la commune de Malanville dans le département de l'Alibori, a exprimé en démontrant que les changements de comportement apportés par le projet sont très bien perceptibles. Il a affirmé que ***« sur dix imans aujourd'hui à Malanville, neuf vous diront qu'ils ne sont plus aptes à célébrer les mariages précoces, forcés et clandestins non seulement à cause de la répression mais aussi des séances de sensibilisation du projet PACTE, en plus des acquis des interventions précédentes de CARE […]. Le dernier cas de mariage non autorisé et illégal célébré par un imam […] a été intercepté, annulé et l'imam est actuellement en fuite sans qu'il puisse bénéficier de la protection de ses collègues***

imams ou des autorités politico-administratives de la localité. C'est un bel exemple de changement de comportement observé de la part de ses pairs qui ne célèbrent plus ces mariages non autorisés, qui ne l'ont pas soutenu et qui ont encouragé les forces de l'ordre à rechercher et punir ce contrevenant ».

Informé de ce cas de mariage précoce qui a eu lieu courant mois d'octobre 2019, le commissariat a dépêché, le dimanche 27/10/19, une équipe au domicile de l'auteur, le nouveau mari G.K, âgé de 31ans et transitaire, résidant au quartier TASSI-TÉDJI, sans pouvoir le trouver. Une convocation lui avait été alors déposée et le lendemain, le lundi 28/10/2019, l'intéressé s'est présenté au commissariat où il a été mis sous mandat de dépôt pour être présenté au procureur. Il avait reconnu les faits et ce, malgré les mises en garde à lui faites par le Chef CPS de Malanville qui avait eu l'information au préalable.

5.5 Egalité, participation et discrimination

En général, on note une égalité de participation des bénéficiaires aux activités du projet sans discrimination. Les partenaires de mise en œuvre du projet sont informés sur la Politique sur l'égalité de genre de CARE International. Ainsi, pour toutes les activités à mener ils veillent à l'implication des différentes couches concernées de sorte à éviter toute discrimination. Le respect de cette directive est, entre autres traduit dans le système de rapportage des activités réalisées. En effet, pour tous les rapports, les partenaires doivent relever le genre (jeunes et adultes, filles et garçons, etc.) des participants.

Néanmoins, à la suite des entretiens réalisés avec les acteurs locaux, notamment, les groupements AVEC et les leaders d'opinion, il ressort qu'il y a des cas de stigmatisation dans la commune de Kalalé dans le département du Borgou, où des ethnies, comme celle des Gando. Les Gando sont une population vivant au nord-est du Bénin. À l'origine il ne s'agit pas d'un groupe ethnique, mais de descendants d'anciens esclaves et d'« enfants sorciers », rejetés par leur famille, par exemple à la suite d'anomalies physiques, et sont pointés du doigt par le reste de leurs communautés. Ainsi, dans l'ethnie des Gando, une fille qui tombe enceinte en dehors du mariage est perçue comme une honte, un déshonneur pour la famille et est donc rejetée et bannie par celle-ci.

NB : L'enquête n'a pas fait un focus sur cette problématique de la stigmatisation des Gando. Il est alors souhaitable, pour des interventions à venir, que les dimensions de ce phénomène de stigmatisation soient mieux appréhendées de sorte à développer un paquet d'activités d'inclusion sociale dans ce sens.

Cette recommandation est d'ailleurs valable pour toutes les zones d'intervention des projets de CARE.

5.6 Durabilité des acquis

Enfin, questionnés sur leur capacité à assurer la poursuite du fonctionnement des mécanismes mis en place, les parents ont indiqué :

- A 83,33% qu'ils peuvent continuer à se sensibiliser (contre 33% à mi-parcours) ;
- A 39,58% qu'ils peuvent continuer à signaler de façon systématique les cas de trafics et de violences (contre 22% à mi-parcours) ;
- A 30,83% qu'ils peuvent aider au référencement (contre 20% à mi-parcours) ;
- A 26,67% qu'ils peuvent prendre la défense des survivantes (y compris violence) (contre 17% à mi-parcours).

Ces données renseignent sur le fait que les parents ont été significativement impactés par les interventions du projet de sorte qu'ils soient en majorité disposé à poursuivre un certain nombre d'activités porteuses pour la lutte contre le trafic, l'exploitation des enfants et les violences faites aux filles aux femmes.

En effet, un peu plus que par rapport à la situation lors de l'évaluation à mi-parcours, les parents se sentent mieux outillés à poursuivre les sensibilisations, les référencements et ils sont prêts à défendre la cause des survivantes de leurs localité.

Au niveau institutionnel, il convient de souligner l'autre atout majeur de la durabilité du projet est l'implication des Centres de Promotion Sociale (CPS) qui sont des structures publiques ayant pour charges régaliennes d'accompagner la protection sociale au niveau communal. Ainsi, ils pourront toujours continuer à accompagner les survivantes dans la prise en charge psychologique et les référencements.

Au niveau communautaire, comme pour la plus part des projets de CARE Bénin-Togo, l'implication des AVEC constitue un gage de durabilité, en effet, ces regroupements favorisent la confluence et le partage des informations dans les villages d'implantation. En étant informés et formés sur la problématique du trafic, de l'exploitation et des violences, ils constituent désormais les yeux et des relais importants pour faciliter les dénonciations et les référencements des survivantes.

Pour les OSC, qui ont été des partenaires de mise en œuvre, au regard des entretiens effectués avec celles-ci, leur soutien dans la gestion d'après projet ne pourra se limiter qu'aux activités qui ne nécessitent pas de coûts financiers et qui ne sont pas intégrés dans une programmation de travail formelle. Il s'agit entre autre de contribuer au référencement par le partage d'information sur les cas de trafic, d'exploitation ou de violence survenus dans leur environnement.

De façon globale, en ce qui concerne les mécanismes d'appropriation et d'implication des communautés qui ont été installés, leur durabilité reste un peu fragile et mériterait un point d'attention.

Par exemple, les clubs scolaires, quoique très efficaces en matière de mobilisation des élèves (les enfants) et même du corps enseignants (les adultes), ne pourraient pas continuer à fonctionner en l'absence des facilitateurs dont les contrats sont arrivés à terme avec la fin du projet. En effet, ce sont les facilitateurs qui identifiaient les enseignants pour l'encadrement des clubs scolaires. Et puis, les enseignants mobilisés d'étaient véritablement responsabilisés sur l'activité. Ils faisaient juste des interventions ponctuelles.

Ainsi, vu qu'ils sont plus ou moins permanents dans l'établissement, l'approche aurait pu consister à responsabiliser formellement sur l'activité d'encadrement des clubs scolaires. Pour ce faire, ils devront bénéficier de formations spécifiques relatives à l'animation de clubs de jeunes et sur les thématiques de trafic, d'exploitation et de violence.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accompagnement des survivantes, même si l'accueil constitue une première étape d'assurance et de soulagement du survivant (ou de la survivante), le point le plus sensible demeure son autonomisation. En effet, tant que la situation de vulnérabilité du survivant (ou de la survivante) n'est pas améliorée, le risque qu'il/elle subisse à nouveau une situation de trafic, d'exploitation ou de violence demeure toujours vivace.

Or en l'état actuel de fin de projet, il n'y a aucune assurance pour le déroulement d'un plan d'autonomisation des survivants (es) qui auraient été identifiés (es). Et cet aspect de fin du projet pourrait constituer un facteur de démotivation pour les acteurs engagés dans la dénonciation. Car, ils se diront à quoi ça sert de dénoncer, si le/la survivante doit retomber dans sa situation initiale.

Il s'agit là d'un facteur de risque majeur pour la durabilité de l'intervention qui inspire quelques trois options de solutions :

- poursuivre les plaidoyers auprès des conseils communaux pour la prise en charge des besoins structurants des survivants et le fonctionnement du système de référencement ;
- Reconduire le projet développer les activités de viabilité, notamment l'autonomisation économique des survivants (es) ;
- Mettre en œuvre une phase transitoire du projet avec pour focus sur le renforcement des mécanismes d'appropriation et de durabilité

Visibilité de la contribution de l'Ue au projet

Pour assurer la visibilité de la contibution de l'Ue au projet, plusieurs outils et supports de communication ont été réalisés. Dans ce registre, on peut citer :

- La newsletter de l'an 2 ;
- Le premier catalogue des bonnes pratiques et des changements observés sur le terrain ; - Le film documentaire des acquis du projet ;
- Les banderoles au branding du projet portant les logos de l'Union européenne et de CARE ont été systématiquement posées lors des activités. Chaque OSC dispose d'une banderole sur bâche pour renforcer la visibilité du projet ;
- La création des slogans et chansons utilisés au cours de la mobilisation des acteurs pour renforcer leurs connaissances sur les objectifs et réalisations du projet ;
- La réalisation des évènements radiophoniques réalisés lors des célébrations des journées thématiques et des actions de plaidoyer ;
- La réalisation des matériels et équipements estampillés au logo de l'Union européenne et des noms des partenaires, puis mis à la disposition des bénéficiaires.

4.1 Quelques leçons apprises

Les principales leçons apprises retenues par les acteurs interrogés sont les suivantes :

- Le changement de comportements vis-à-vis des phénomènes contre lesquels le projet a lutté est possible grâce à l'appui de l'ensemble des acteurs de la chaîne de protection des enfants et des femmes vers les couches bénéficiaires actuels et futurs ;
- La volonté de lutter contre ces maux et de (re)dynamiser les groupements de femmes existaient au niveau des acteurs. Les interventions et les moyens financiers, matériels et humains du projet PACTE ont permis ont d'atteindre ces résultats ;

- Le changement de comportements, de pratiques, d'attitudes et de mentalités des parents est un processus long ;
- L'éradication d'un phénomène social tel le trafic des enfants, la traite, les violences faites aux femmes et les mariages précoces et forcés est tributaire d'une synergie d'actions ;
- Pour réussir une lutte il faut regrouper les cibles dans des creusets qui prennent en compte leurs intérêts économiques afin de retenir leurs attentions durablement.
- La mise en place des AVEC/FAFAWA dans les différentes localités du projet est véritablement un moyen puissant non seulement de créer une ambiance de solidarité entre les femmes et d'exercer des activités génératrices de revenus mais ce creuset leur permet aussi de discuter des problèmes qu'elles rencontrent au quotidien.
- L'autonomisation des femmes par l'approche « AVEC » a amené la paix dans les foyers ;
- ~~Pour réussir une lutte, il faut regrouper les cibles dans des creusets qui prennent en compte leurs intérêts économiques afin de retenir leurs attentions de façon durable.~~
    - Une autre forme d'exploitation des enfants: les interventions du projet ont permis de découvrir une autre forme d'abus des enfants. Cela consiste à confier les filles à des commerçantes pour soit disant apprentissage du métier du commerce. La nouvelle patronne de la fille, une fois en possession de cette dernière, elle en dispose pour tout usage. Ce phénomène est tellement structuré, qu'il se passe de façon presqu'insoupçonnée et presque tous les jours dans certaines localités au sud du Bénin.
    -
    - L'approfondissement des dialogues communautaires à partir du vécu des participants par les catalyseurs favorise la levée des barrieres socioculrurelles de genre et de pouvoir au sein des villages intervention.

4.2 Recommandations

Les résultats de la présente évaluation finale révèlent que le projet est pertinent et a eu un effet significatif sur la réduction du phénomène de trafic, d'exploitation et de violences faites aux filles et aux femmes, dans les zones d'intervention. Il est même souhaitable que ce genre d'interventions soient élargies aux autres villages des communes ciblées au cours de la présente phase afin mieux ceindre le phénomène dans l'entièreté des territoires communaux.

Cependant, les améliorations obtenues en termes de diminution du phénomène sur cette période d'à peine trois ans, quoiqu'encourageantes, ne sauraient faire occulter qu'il s'agit d'une diminution et non une éradication, d'où la nécessité de poursuivre les activités de peur même d'avoir un effet résurgence dès le retrait de CARE de ce champ d'actions.

En effet, il s'agit d'un phénomène qui a sa racine dans les pratiques socioculturelles des communautés béninoises. A l'origine, il était question de placer un enfant chez un parent ou proche de la famille pour accroître les chances de ce dernier à bénéficier de meilleures conditions de vie. C'est cette pratique qui a été galvaudée au fil des temps pour des raisons économiques. C'est pourquoi sa réduction, voire son

éradication nécessitera des interventions (sensibilisations ciblées, mobilisation des influenceurs locaux, renforcement des pouvoirs économiques des familles, etc.) sur de longues durées.

Au demeurant, l'analyse des résultats de la présente évaluation ont inspiré quelques recommandations qui pourraient servir d'une part à rendre pérennes les acquis actuels et orienter les interventions ultérieures dans le domaine de la protection des enfants et des femmes contre les différentes formes d'abus et de violences.

- **En matière de durabilité de l'action**

  - organiser le suivi des survivantes actuellement inscrites en apprentissage de métiers et les accompagner dans l'obtention de leur diplôme de fin de formation et leur installation ;
  - organiser des cours d'alphabétisation fonctionnelle et de français fondamental à l'attention des survivant(e)s non scolarisé(e)s qui sont en situation d'apprentissage ; cela augmenterait leur éveil et leur autonomie ;
  - Redynamiser les cadres de concertation existants en matière de protection des femmes et des enfants pour assurer une meilleure prise en charge des cas qui sont recensés ;
  - Finaliser le processus de mise en place des cadres intégrateurs au niveau des communes d'intervention ;
  - Accorder une motivation financière aux catalyseurs pour assurer leurs déplacements dans le cadre des activités de suivi post-projets.

- **Impact de l'action**

  - Créer de nouveaux groupements AVEC pour une mobilisation plus large des communautés autour de la problématique ;
  - Créer de nouveaux clubs scolaires pour une mobilisation plus grande des enfants qui constituent une cible assez sensible de la stratégie d'intervention ;
  - Responsabiliser davantage les enseignants dans l'animation des clubs scolaires de sorte à ce qu'ils intègrent cette activité dans leur agenda et l'exécutent de façon périodique et régulière ;
  - Poursuivre les plaidoyer auprès des conseillers communaux pour l'approvisionnement des lignes budgétaires du volet social des Plans de Développement Communal (PDC) portant prévention, assistance aux survivantes de trafic, d'exploitation, de violences basées sur le genre et fonctionnement des Comités Communaux de Protection de l'Enfant et la Femme. Il s'agit de trouver la formule idoine pour une prise en compte durable de la protection sociale en générale, et le soutien à la lutte contre le trafic, l'exploitation et les violences faites aux filles et aux femmes en particulier ;
  - Renforcer la participation et la formation du collectif des artisans sur la protection des droits de l'enfant et de la femme pour une meilleure prise en charge.

- **Autonomisation des femmes**

  - Renforcer les femmes en équipements de transformation des associations et organisations communautaires pour accroitre leurs revenus et par ricochet leur autonomie financière ;

- Accorder des appuis financiers aux femmes, pour le développement des activités génératrices de revenus afin d'accroître leur autonomie financière ;
- Construire des lieux devant abriter les réunions des groupements AVEC pour éviter aux membres d'être exposés aux intempéries de sorte à rendre les rencontres régulières et davantage conviviales.

- **Gestion du projet**

  - Améliorer et harmoniser les fiches de collecte des statistiques des participants aux activités du projet au niveau des ONG. En effet, les prestataires ont parfois des difficultés (de compréhension) pour renseigner les fiches ;
  - Alléger les procédures financières afin de rendre disponible les moyens en temps réel pour toucher le plus de cibles possibles ;
  - Augmenter l'effectif des facilitateurs pour accroître leur capacité d'intervention en termes d'accompagnement des bénéficiaires et autres parties prenantes.

Références bibliographiques

- Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, Conseil de l'Europe, Varsovie, 16.V.2005
- Directive européenne contre la traite des êtres humains sur la protection des enfants en Belgique, Coordination des ONG pour les Droits des Enfants, Belgique, Octobre 2013
- Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence, Conseil de l'Europe, 2005
- Loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 portant Code de l'enfant en République du Bénin, Bénin, décembre 2015
- Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, Bénin, 2008
- Politique Nationale de Protection de l'Enfant, MFASSNHPTA, Bénin, Mai 2014
- Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet PACTE, Care International Bénin Togo, Bénin, juin 2016
- Rapport de l'évaluation finale de l'initiative « ATCHE MI TON », Care International Bénin Togo, Bénin, juin 2016
- RAPPORT SEMESTRIEL N° 3, 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, Care International Bénin Togo, Bénin, juillet 2019

Annexes

Annexes 1 Les études de cas

<u>Etude de cas n°1</u> : T.T, victime de mariage forcé à l'âge de 17 ans, en contrat d'apprentissage

T.T est une survivante habitant dans la commune de Ouaké dans le département de la Donga, qui a bénéficié directement des interventions du projet PACTE. En effet après avoir été brillamment admise au Certificat d'Etudes Primaires, les parents de T.T. ont décidé de la déscolariser et de l'envoyer à Cotonou dans le but de gagner de l'argent pour financer sa formation professionnelle. Après avoir passé deux années à Cotonou, elle rentre au village avec un peu d'argent que les parents ont dépensé pour des besoins familiaux alors qu'elle s'apprêtait à débuter un contrat d'apprentissage en couture. Sa mère lui a alors demandé de repartir chercher de l'argent avant de démarrer son apprentissage. T.T a donc pris le chemin du Niger où elle a travaillé pendant 10 mois en tant que domestique dans une maison.

Dès son retour au village, les parents firent part à T.T de leur projet de mariage à un jeune homme. Or T.T n'avait pas le désir d'épouser ce jeune homme, qu'elle n'a jamais connu et n'a jamais aimé. À deux jours de l'événement, et voyant que les parents étaient déterminés à aller au bout de leur projet, T.T pris contact avec sa patronne, responsable de son apprentissage, l'informant qu'elle partirait de nouveau à Niamey, l'argent qu'elle a gagné au Niger ayant été dilapidés dans la préparation de son mariage. La patronne alerta alors l'ONG CIPCRE et le Centre de promotion sociale de Ouaké sur la situation de T.T pour qu'elle puisse être prise en charge.

Le lendemain, les parents ont été convoqués au Commissariat de Kassoua, qui ont d'abord nié les faits avant de les reconnaître. Le Commissaire interpella les parents pour les inciter à abandonner ce projet, leur expliquant les conséquences négatives du mariage précoce et forcé sur leur fille. Le Commissaire, l'ONG CIPCRE et le Centre de promotion sociale ont réfléchi ensemble aux mesures nécessaires pour remédier à cette situation. La dot a été restituée au prétendant et la jeune femme a bénéficié d'une assistance, financée par le projet PACTE. T.T a pu débuter un contrat d'apprentissage en coiffure à Talahatou, un métier qui lui tenait à cœur depuis des années. T.T exerce désormais une activité professionnelle rémunératrice et est épanouie.

Les mariages précoces et forcés sont une réalité, que le projet PACTE tente de combattre en proposant à cette jeune femme un contrat d'apprentissage et en créant autour des victimes potentielles un cadre et une synergie d'action permettant de surveiller ces phénomènes dans la société.

<u>Etude de cas n°2</u> : Membre du groupement FAFAWA K.S. , ménagère

Dame **K.S.** est ménagère et mère de 06 enfants. Elle vivait une situation conflictuelle avec ses enfants et nouveau mari, (en fait, elle s'était remariée) au point où les enfants se sont révoltés contre les parents et ont fugué. Mais grâce aux séances de sensibilisation sur le dialogue parent-enfant, avec le groupement FAFAWA, créé à l'occasion du projet PACTE et dont elle est membre, elle a été motivée et renforcée à remobiliser ses enfants et à reconstruire l'unité de sa famille.

Par ailleurs, grâce au projet, elle a également bénéficié des appuis pour son commerce de céréales (soja et autres) qu'elle a poursuivi avec moins de peines. Ce faisant, la paix est revenue au foyer, le dialogue aussi. Aujourd'hui les enfants ont de bons résultats à l'école. L'année dernière, deux de ses enfants, un garçon et une fille ont pu passer le baccalauréat.

Il s'en sort que sans l'intervention du projet, ces enfants qui avaient fugué pourraient ne pas revenir et pourraient perdre l'année scolaire pour devenir peut-être des enfants de la rue.

De même, elle-même pourrait ne pas poursuivre son commerce et partir en exode en se divorçant d'avec le mari.

Etude de cas n°3 : T.M, Imam de la commune de Ouaké

Jusqu'en 2017, l'Iman T.M célébrait des mariages de personnes mineures, victimes de mariages précoces et forcés. Il a été interpelé par la gendarmerie de Ouaké après avoir célébré le mariage d'une mineure âgée de 14 ans, en son absence et qui s'est plainte à la gendarmerie juste après la célébration du mariage. L'Imam a été convoqué à la Gendarmerie, a avoué les faits et a annulé le mariage.

L'Imam T.M est aujourd'hui un vecteur de réussite des séances de sensibilisation auprès des autres Imams dans la commune de Ouaké. Ainsi, dans le cadre du projet PACTE, une audience publique a été organisée dans les locaux du Centre de Promotion Sociale à Ouaké auprès de l'ensemble des chefs de file religieux dans le but de lutter contre la pratique des mariages précoces et forcés. L'Imam T.M a pu témoigner de cette expérience, racontant qu'il a célébré ce mariage en l'absence même des mariés et sans avoir consulté les actes de naissance des mariés.

L'Imam T.M a demandé au Centre de Promotion Sociale et l'ONG CIPCRE de poursuivre ces séances de sensibilisation auprès des chefs de file religieux et d'échanger sur les conditions de célébration d'un mariage en vue d'éviter de tels dérapages. L'Iman et ses pairs ont par la suite étudié, ensemble le Coran afin d'éviter une mauvaise interprétation du texte religieux, qui pourrait compromettre les droits de l'enfant. L'engagement et la détermination de cet imam dans la lutte contre les mariages forcés et précoces constitue un grand succès dans la mise en œuvre du projet PACTE dans la commune de Ouaké, puisqu'il contribue à réduire de manière significative l'usage de cette pratique. Les chefs de file religieux, y compris les imams, ont donc pleinement participé à l'atteinte des objectifs visés par le projet, à savoir la protection des droits de l'enfant.

Annexe 2 : Résultats des tests de proportion

Répartition par sexe de l'échantillon (test de significativité)

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Hommes (garçons y compris)	Femmes (Filles y compris)
Taille échantillon/répondant	122	118	60	60	182	178
proportion	51%	49%	50%	50%	51%	49%
Taux global (=(B3*B2+C3*C2)/(B2+C2))	0,500166		0,50		0,50001	
Erreur Type au carré : =C6*(1-C6)*(1/B2+1/C2)	0,0020		0,0060		0,0001	
Erreur Type : =RACINE(C7)	0,0637		0,0917		0,0523	
Statistique Z observée : = (B3-C3)/C8	1,2557		0,4359		1,1467	
Niveau de significativité : =1-LOI.NORMALE.STANDARD(C9)	0,1046		0,3314		0,1257	
Seuil (0,05)	0,05		0,05		0,05	
Z critique (=LOI.NORMALE.STANDARD.INVERSE(1-B13))	0,7289		0,7289		0,7289	

Connaissance des droits par la population (test de proportion)

	Etude a mi-parcours	Etude Finale
Taille echantillon	248	360
proportion	0,86	0,93
Test de proportion de student		

Test de comparaison
p1-p2 obéit à une normale que nous pouvons centrer par l'écart type de p1-p2
H0 : p1=p2
H0 : p1#p2

Quelques calculs	
p1-p2 =	-0,07
Ecart type (p1-p2) =	0,2112
Z=	-2,8458961
Valeur absolue Z	2,8458961

	Conclusion		
Alpha	Valeur normale	Décision	
5%	1,96	Rejetée Ho car Zcal est Sup. à 1,96	
10%	1,645	Rejetée Ho car Zcal est Sup. à 1,96	

Il y a une différence statistique entre les deux proportions

Test de proportion sur trois indicateurs

	Tableau 11 : Exercice de droits à la SSR et maternelle par les femmes et les enfants (filles et garçons)		Tableau 12 : Exercice de droits à une vie sans violence, y compris le trafic et l'exploitation, par les femmes et les enfants (filles et garçons)		Femmes ayant plus d'accès et de contrôle sur les ressources économiques	
	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2
	Etude a mi-parcours	**Etude Finale**	**Etude a mi-parcours**	**Etude Finale**	**Etude a mi-parcours**	**Etude Finale**
Taille echantillon	219	122	219	205	39	50
proportion	40%	51%	77%	86%	18%	42%
Test de proportion de student						
Test de comparaison						
p1-p2 obéit à une normale que nous pouvons centrer par l'écart type de p1-p2						
H0 : p1=p2						
H0 : p1#p2						
Quelques calculs						
p1-p2 =	-0,11		-0,09		-0,24	
Ecart type (p1-p2) =	0,0212		0,3936		0,0679	
Z=	-2,20140177		11,78339632		-4,85466833	
Valeur absolue Z	2,20140177		-11,78339632		4,85466833	
	Conclusion		**Conclusion**		**Conclusion**	
Alpha	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision
5%	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,64
10%	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à 1,64
	Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions	

Évolution de la connaissance des voies de violences sur les femmes et les enfants (Test de proportion)

	Les sévices corporels		Les violences familiales		L'utilisation des mineurs pour la vente au marché	
	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2
	Etude à mi-parcours	**Etude Finale**	**Etude à mi-parcours**	**Etude Finale**	**Etude à mi-parcours**	**Etude Finale**
Taille echantillon	219	129	420	360	420	360
proportion	43,4%	35,83%	52,9%	35,27%	41,9%	26,11
Test de proportion de student						
Test de comparaison						
p1-p2 obéit à une normale que nous pouvons centrer par l'écart type de p1-p2						
H0 : p1=p2						
H0 : p1#p2						
Quelques calculs						
p1-p2 =	0,0757		0,1763		0,1579	
Ecart type (p1-p2) =	0,02795		0,03031		0,02803	
Z=	6,43343454		6,80318029		4,55640304	
Valeur absolue Z	-6,43343454		-6,80318029		-4,55640304	
	Conclusion		**Conclusion**		**Conclusion**	
Alpha	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision
5%	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96
10%	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64
	Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions	

Évolution de la connaissance des voies de violences sur les femmes et les enfants (Suite Test de proportion)

	La vente/don d'enfant		L'exploitation économique	
	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2
	Etude à mi-parcours	**Etude Finale**	**Etude à mi-parcours**	**Etude Finale**
Taille échantillon	219	360	219	360
proportion	65,9%	34,44	56,1%	26,66%
Test de proportion de student				
Test de comparaison				
p1-p2 obéit à une normale que nous pouvons centrer par l'écart type de p1-p2				
H0 : p1=p2				
H0 : p1#p2				
Quelques calculs				
p1-p2 =	0,3146		0,2944	
Ecart type (p1-p2) =	0,0335		0,039881577	
Z=	2,06816846		0,73871599	
Valeur absolue Z	- 2,06816846		-0,73871599	
	Conclusion		**Conclusion**	
Alpha	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision
5%	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96
10%	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64
	Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions	

Évolution de la connaissance des voies de violences sur les femmes et les enfants (Suite Test de proportion)

L'exploitation sexuelle		La pédophilie	
Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 1	Echantillon 2

	Etude à mi-parcours	Etude Finale	Etude à mi-parcours	Etude Finale
Taille échantillon	219	360	219	360
proportion	31,2%	9,72%	14,5%	9,44%
Test de proportion de student				

Test de comparaison				
p1-p2 obéit à une normale que nous pouvons centrer par l'écart type de p1-p2				
H0 : p1=p2				
H0 : p1#p2				
Quelques calculs				
p1-p2 =	0,2148		0,0506	
Ecart type (p1-p2) =	0,0019		0,0261	
Z=	7,30267027		2,16234774	
Valeur absolue Z	-7,30267027		2,16234774	
	Conclusion		**Conclusion**	
Alpha	Valeur normale	Décision	Valeur normale	Décision
5%	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96	1,96	rejetée Ho car Zcal est sup à1,96
10%	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64	1,645	rejetée Ho car Zcal est sup à1,64
	Il y a une différence statistique entre les deux proportions		Il y a une différence statistique entre les deux proportions	

Annexe 3 : Accès aux services financiers

APRES PROJET

Avant la mise en œuvre du projet, est ce que vous aviez accès aux services financiers ?

	Femme	Fréquence
non	196	81,66%
oui	44	18,33%
Total	240	100%

Par commune

Communes	Effectif			Proportion		
	Non	Oui	Total	Non	OUI	Total
Djougou	22	2	24	11,22%	4,55%	15,77%
Kalale	32	4	36	16,33%	9,09%	25,42%
Karimama	21	3	24	10,71%	6,82%	17,53%
Ketou	23	13	36	11,73%	29,55%	41,28%
Malanville	20	4	24	10,20%	9,09%	19,29%
Nikki	34	2	36	17,35%	4,55%	21,89%
Ouake	21	3	24	10,71%	6,82%	17,53%
Pobe	23	13	36	11,73%	29,55%	41,28%
Total	196	44	44	81,67%	18,33%	100,00%

Par départment

Département	Effectif			Proportion		
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Alibori	41	7	48	20,92%	15,91%	36,83%
Borgou	66	6	72	33,67%	13,64%	47,31%
Donga	43	5	48	21,94%	11,36%	33,30%
Plateau	46	26	72	23,47%	59,09%	82,56%

Total	196	44	240	81,67%	18,33%	100,00%

APRES PROJET

Avez-vous eu accès aux services financiers après le projet ?

	Femme	Fréquence
non	164	68,33%
oui	76	61,67%
Total	240	100%

Communes	Effectif			Proportion		
	Non	Oui	Total	Non	OUI	Total
Djougou	13	11	24	7,93%	14,47%	22,40%
Kalale	32	4	36	19,51%	5,26%	24,78%
Karimama	19	5	24	11,59%	6,58%	18,16%
Ketou	22	14	36	13,41%	18,42%	31,84%
Malanville	17	7	24	10,37%	9,21%	19,58%
Nikki	34	2	36	20,73%	2,63%	23,36%
Ouake	11	13	24	6,71%	17,11%	23,81%
Pobe	16	20	36	9,76%	26,32%	36,07%
Total	164	76	240	68,33%	31,67%	100,00%

Département	Effectif			Proportion		
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Alibori	12	36	48	15,79%	21,95%	37,74%
Borgou	6	66	72	7,89%	40,24%	48,14%
Donga	24	24	48	31,58%	14,63%	46,21%
Plateau	34	38	72	44,74%	23,17%	67,91%

Total	76	164	240	31,67%	68,33%	100,00%

Annexe 5 :

Département	Effectifs répondants	% d'enquêtés connaissance leurs droits
Alibori	66	92%
Borgou	99	92%
Donga	67	93%
Plateau	105	97%
Pour ensemble des départements	337	94%

Communes	Effectif répondants	% d'enquêtés connaissance leurs droits
Djougou	31	86%
Kalale	54	100%
Karimama	34	94%
Ketou	54	98%
Malanville	32	89%
Nikki	45	83%
Ouake	36	100%
Pobe	51	96%
Pour l'ensemble des communes	337	94%

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation

N°	Nom et Prénoms	Titre	Tél	Commune
1	LADOKE Joël	Comptable OSC GABF	66 05 71 08	**POBE**
2	CHRISTOPHE BANKOLE	Animateur du développement communautaire	96 47 49 75	**POBE**
3	ELEGBEDE MARCELLINE	RESPONSABLE FAFAWA		**POBE**
4	LEOTO DÉBORAH	MEMBRE FAFAWA		**POBE**
5	BAMIGBOCHE CÉCILE	SECRÉTAIRE FAFAWA		**POBE**
6	OGOULEKE JUSTINE	Leader communautaire		**POBE**
7	AYELADE ELISABETH	MEMBRE FAFAWA		**POBE**
8	???	DIRECTRICE GABF		**POBE**
9	Bienvenue AGBODEDJI	Chef cps	95 37 01 31	**Ketou**
10	FADONOUGBO VICTORIN	LEADER COMMUNAUTAIRE	95 69 97 03	**Ketou**
11	ALIOU RAFIOU	CATALYSEUR PACTE	65 91 28 06	**Ketou**
12	HESSOU ALPHONSINE	FEMME INFLUENTE	98 48 28 11	**Ketou**
13	HOUESSOU SADYATOU	Responsable AVEC	94 53 92 75	**Ketou**
14	Ezin FULGENCE	MAJOR DE POLICE, RESPONSABLE CELLULE FOCALE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES PROBLÈMES LIÉS AU GENRE, COMMISSARIAT DE MALANVILLE	97 60 39 99	**Malanville**
15	Alain ELEGBEDE	CHEF CPS	95 53 96 15	**Malanville**
16	BIO AMINA	SECRÉTAIRE FAFAWA	97 11 12 66	**Malanville**
17	ISSIAKA CHAFATOU	SURVIVANTE apprenti couturière		**Malanville**
18	Akakpovi Emilienne	Patronne d'atelier accueillant des survivantes	97 65 35 88	**Malanville**
19	Abouba Amidou	Leader d'opinion, personne influente		**Malanville**
20	Zime zitane	acilitateur		**Malanville**

21	KARIKA PRISCA	service d'écoute et conseil CPS OUAKE	66 20 50 32	**OUAKE**
22	Grâce DOKO	Chef CPS	65985080	**OUAKE**
23	OKO Salmata	Responsable AVEC		**OUAKE**
24	Jean Zato	Facilitateur PACTE	97 12 78 45	**OUAKE**
25	Bio Mamam Taha	Imam central	96527217	**OUAKE**
	MADJOSSA Rabietou	SURVIVANTE		
25	MOUSSA	DIRECTEUR EXCECUTIF PIED ONG	97 64 84 83	**DJOUGOU**
	AROUNA Tawfic	Ex facilitateur PACTE DJOUGOU	97 67 73 54	**DJOUGOU**
26	ALIKPARA ODILE	Pied ONG	97 89 69 73	**DJOUGOU**
27	Mme DAGNITCHE Arielle	Chef CPS	97 98 31 47	**DJOUGOU**
28	Mr. KITOMAKO C. Yves	service d'écoute CPS djougou	64 05 28 08	**DJOUGOU**
	BIO YAROU Alimatou	Membre AVEC		**DJOUGOU**